



Assemblée générale

Soixante-septième session

57^e séance plénière

Lundi 17 décembre 2012, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Jeremić (Serbie)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 3 de l'ordre du jour (suite)

Pouvoirs des représentants à la soixante-septième session de l'Assemblée générale

b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (A/67/611)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Président de la Commission de vérification des pouvoirs, qui va présenter le rapport de la Commission et le projet de résolution qui y figure.

M. Charles (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : Au nom de la Commission de vérification des pouvoirs, je voudrais présenter le rapport de la Commission sur les pouvoirs des représentants à la soixante-septième session de l'Assemblée générale (A/67/611). La Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution figurant au paragraphe 16 du rapport. La Commission voudrait remercier le Secrétariat, en particulier le Bureau des affaires juridiques et les membres de la Commission, de leur appui.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Commission au paragraphe 16 de son rapport. La Commission de vérification des pouvoirs

l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 67/103).

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de la République islamique d'Iran a demandé la parole au titre des explications de vote. Je lui rappelle que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Alibabae (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'est jointe au consensus pour l'adoption de la résolution 67/103, intitulée « Pouvoirs des représentants à la soixante-septième session de l'Assemblée générale ». À cet égard, je voudrais réitérer la position de mon gouvernement à l'effet que notre appui à cette résolution ne saurait être interprété comme une reconnaissance du régime israélien. Je souhaite que ma déclaration à cet égard soit consignée au procès-verbal de la présente séance.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 3 b) de l'ordre du jour.

Point 118 de l'ordre du jour

Renforcement du système des Nations Unies

a) Renforcement du système des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général (A/67/312)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Le Président (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir d'appeler l'attention sur le rapport du Secrétaire général intitulé « Moyens civils à mobiliser dans les situations postconflituelles » (A/67/312). Cette initiative a pour but de renforcer les efforts visant à accroître l'appui des Nations Unies au renforcement des capacités dans les pays sortant de conflit. Par conséquent, conformément à la résolution 66/255, cette initiative doit être examinée par l'Assemblée générale et ses organes subsidiaires, en notamment la Cinquième Commission et le Comité spécial des opérations de maintien de la paix.

Aujourd'hui, je voudrais ouvrir le processus de discussion qui permettra aux États Membres d'élaborer des approches coordonnées de cette initiative importante.

M^{me} Zarrouk Boumiza (Tunisie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Mouvement des pays non alignés a salué l'adoption de la résolution 66/255 sur les moyens civils nécessaires dans les situations postconflituelles, en accordant une attention particulière à la mobilisation des capacités des pays en développement, en particulier celles des femmes, qui sont essentielles au succès des activités de consolidation de la paix de l'ONU. Le Mouvement appuie l'initiative de renforcement des capacités civiles du Secrétaire général et prend acte de son rapport (A/67/312). À ce sujet, nous réaffirmons qu'il est important de développer les capacités civiles nationales et de renforcer les institutions dans des situations d'après conflit, ainsi que la coopération régionale, Sud-Sud et triangulaire.

Le rapport contient de très bonnes idées et souligne l'importance que le Secrétaire général accorde aux capacités civiles. Le Mouvement entend participer de manière constructive à l'avancement de ce processus d'examen. Dans le même contexte, le Mouvement voudrait insister une nouvelle fois sur les points suivants.

Concernant le renforcement des partenariats, le Mouvement des pays non alignés réaffirme que ce processus peut tirer avantage, pour sa mise en place et sa mise en œuvre, d'un partenariat ouvert entre acteurs compétents, y compris des organisations régionales et sous-régionales. Des progrès doivent toujours être faits pour éviter les doubles emplois tant au Siège que sur le terrain.

Par ailleurs, le Mouvement se félicite de l'approche déterminée par la demande adoptée dans le rapport. Il souligne toutefois que l'évaluation de la

demande doit être réalisée conjointement avec les parties prenantes au niveau national, correspondre aux priorités nationales et trouver le bon équilibre entre les besoins en matière de développement et les considérations de paix et de sécurité.

S'agissant des capacités du Sud, nous soulignons qu'il est nécessaire que l'ONU tire pleinement parti des accords de coopération Sud-Sud pour développer les moyens civils dans les pays sortant d'un conflit. Nous insistons sur le fait que l'ONU doit mettre à profit les compétences des dirigeants et des spécialistes des pays du Sud qui ont été aux prises avec des difficultés en matière de capacités civiles, dans le but de déployer des experts civils efficaces. D'autres efforts devraient également être déployés pour trouver des capacités civiles spécialisées dans les États du Sud.

Le Mouvement encourage le Secrétaire général à faire en sorte que ce processus d'examen des moyens civils soit représentatif en faisant appel aux talents originaires du Sud, y compris au Siège. À cet égard, nous mettons en exergue le cadre de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire, reposant sur un financement et des ressources prévisibles et suffisantes. Le rôle que le Fonds pour la consolidation de la paix pourrait jouer pour apporter les financements manquants aux capacités civiles devrait également faire l'objet d'un examen plus approfondi.

Concernant la mobilisation des ressources, le Mouvement est convaincu que la consolidation de la paix après un conflit est un processus de longue haleine qui nécessite de nombreuses ressources. Au Siège, les mécanismes thématiques et d'appui et ceux concernant le personnel doivent être adaptés aux capacités d'exécution de ces tâches sur le terrain.

S'agissant de la question du lien entre maintien et consolidation de la paix, la réussite des activités de consolidation de la paix dépend de la mise en œuvre intégrale des activités de maintien de la paix et de l'efficacité du processus de paix global, dont le maintien et la consolidation de la paix sont des composantes. Nous soulignons par conséquent que tant le maintien de la paix que la consolidation de la paix doivent pouvoir compter sur des ressources humaines et financières suffisantes pour permettre d'assurer une paix durable. Nous insistons également sur le fait que les activités de consolidation de la paix ne doivent pas porter atteinte aux ressources consacrées aux opérations de maintien de la paix. En outre, les consultations avec le Conseil de sécurité au sujet des modifications apportées aux

mandats, en fonction de l'évolution des besoins sur le terrain, doivent être organisées avant le déploiement afin que les ressources budgétaires soient allouées comme il se doit.

S'agissant du renforcement des capacités nationales, il doit rester au cœur de tous nos efforts dans les pays sortant d'un conflit. Nous sommes conscients du problème fréquent de fragmentation des capacités nationales dans de nombreux pays sortant d'un conflit. Par conséquent, nous devons concentrer nos initiatives sur l'intégration des capacités fragmentées dont disposent les pays sortant d'un conflit pour leur permettre d'œuvrer à une paix durable et d'éviter une éventuelle reprise des hostilités.

Concernant le caractère inclusif du processus de consolidation de la paix, nous réaffirmons que l'appropriation nationale est le principe fondamental sur lequel s'appuie l'examen des moyens civils. Le processus de consolidation de la paix doit être sans exclusive afin que tous les citoyens, y compris les groupes vulnérables tels les femmes et les enfants, soient en mesure de participer de manière significative à ce processus. Il doit donner aux citoyens ordinaires des moyens d'action pour qu'ils puissent mettre à profit leurs liens sociaux pour asseoir solidement le travail de développement et dissuader efficacement toute velléité de reprise des hostilités. En outre, le Mouvement est convaincu que la Commission de consolidation de la paix joue un rôle essentiel en aidant les pays inscrits à son ordre du jour à identifier les capacités nationales existantes et les lacunes en la matière. Elle pourrait également faire le bilan des progrès et des difficultés liés à la mise en œuvre de cette initiative.

Enfin, dans le même contexte, le Mouvement souligne qu'il est nécessaire de faire avancer le processus d'examen des moyens civils en cours dans des structures intergouvernementales, et de faire appel au Comité spécial des opérations de maintien de la paix et à la Cinquième Commission, compte tenu des nombreuses incidences administratives et budgétaires. Nous réaffirmons notre détermination à jouer un rôle constructif concernant les propositions de fond spécifiques faites à ce sujet.

M. Mahmoud (Égypte) (*parle en arabe*) : L'Égypte s'associe à la déclaration faite par la représentante de la Tunisie en sa capacité de Présidente du Groupe de coordination sur la consolidation de la paix du Mouvement des pays non alignés. De même, elle remercie le Secrétariat de l'ONU des efforts déployés pour renforcer les capacités civiles des pays sortant

d'un conflit et pour le lancement opérationnel de la plateforme en ligne (CAPMATCH), dans le cadre de la résolution 66/255 de l'Assemblée générale relative à la promotion des moyens civils des pays sortant d'un conflit.

Les capacités civiles du Sud sont une des ressources les plus importantes pour fournir une expertise dans ce domaine aux pays sortant d'un conflit, en raison de la similitude des circonstances, des moyens et des défis. Dans ce contexte, l'Égypte affirme qu'il importe d'établir des partenariats bilatéraux entre les États du Sud ou dans le cadre de la coopération triangulaire en vue d'élaborer des programmes d'action qui répondent aux besoins civils réels des pays sortant d'un conflit. Dans le même temps, les capacités civiles doivent pouvoir avoir un impact durable et être d'un bon rapport coût/efficacité en comparaison avec les programmes de coopération Nord-Sud.

De même, l'Égypte insiste sur l'importance d'œuvrer à l'élaboration de formules novatrices et durables pour financer le renforcement des capacités civiles des pays sortant d'un conflit, en s'appuyant sur les enseignements utiles tirés du financement des opérations de consolidation de la paix, et d'appuyer la coopération avec les institutions financières internationales et régionales, en particulier maintenant qu'il apparaît que les financements limités constituent un obstacle à la réalisation de progrès significatifs dans les efforts de consolidation de la paix et à l'efficacité des programmes de consolidation de la paix.

L'Égypte suit assidûment les progrès de l'initiative, car elle est certaine que c'est une initiative pertinente qui peut s'avérer extrêmement bénéfique pour les pays sortant d'un conflit. Elle l'a prouvé par sa participation active aux négociations sur la résolution 66/255, qui montre que les moyens civils mobilisés dans les pays en pleine transition démocratique peuvent être une importante source de moyens civils pour les pays au lendemain d'un conflit.

L'Égypte consacre des fonds actifs à la coopération technique avec l'Afrique et la Communauté d'États indépendants. Grâce à ces fonds, l'Égypte met ses moyens civils à la disposition de pays amis, soit au niveau bilatéral, soit par le biais de mécanismes de coopération trilatérale. Cela lui permet de jouer un rôle similaire en mettant des moyens civils à la disposition de pays qui sortent d'un conflit. En conséquence, les entités égyptiennes intéressées ont été parmi les premiers à

souscrire à la plateforme en ligne CAPMATCH lancée en septembre.

L'Égypte, qui est fermement convaincue qu'il importe d'intensifier la coopération avec les organisations régionales sur le terrain et de mettre des experts civils à la disposition des pays qui sortent d'un conflit, a lancé une initiative au sein de l'Union africaine en vue de créer un centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement après les conflits, cela afin d'encourager les pays africains à acquérir les compétences nationales nécessaires alors qu'ils aspirent à réaliser un développement durable à long terme.

L'Égypte se félicite des résultats obtenus à l'issue de la visite effectuée au Caire en octobre par la Conseillère spéciale et Sous-Secrétaire générale pour les capacités civiles, durant laquelle celle-ci a rencontré un grand nombre de hauts représentants des ministères égyptiens compétents pour aborder la question des services qui pourraient être fournis durant la première phase de CAPMATCH.

Pour terminer, l'Égypte réaffirme qu'elle participe à toutes les phases de la mise en œuvre de l'initiative des Nations Unies en vue de renforcer les capacités civiles des pays sortant d'un conflit, car elle est fermement convaincue que les peuples de ces pays méritent une chance de vivre une vie meilleure, de prendre en main leurs propres programmes nationaux afin d'atteindre cet objectif et de réaliser leur développement durable sous tous ses aspects afin de ne pas retomber dans le conflit.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Vrailas (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE) et de ses États membres. La Croatie, pays adhérent; l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, l'Islande et la Serbie, pays candidats; et l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne et ses États membres se félicitent de la présentation du rapport du Secrétaire général sur les moyens civils à mobiliser dans les situations postconflituelles (A/67/312). Le rapport montre clairement les progrès accomplis dans ce domaine important et les défis qu'il faudra relever durant la prochaine phase des travaux. Il va sans dire qu'il demeure important de mettre en place un processus

pratique axé sur les résultats visant à fournir un appui solide et efficace aux priorités et aux processus nationaux.

Nous attachons de l'importance à la démarche consultative adoptée pour développer et promouvoir l'initiative, comme l'ont bien montré plusieurs conférences régionales. L'Union européenne et ses États membres appuient fermement les principes de base de l'initiative. L'appropriation nationale est décrite comme étant le seul moyen de construire une paix durable. Les partenariats sont un élément déterminant et leur utilisation doit être optimisée. Comme le souligne le rapport, cette démarche est une entreprise collective menée par un grand nombre d'acteurs, à la fois au niveau international et au sein du système des Nations Unies.

La communauté internationale doit se montrer plus à même de mettre rapidement des moyens civils efficaces à la disposition des pays touchés par des conflits. L'un des principaux efforts consiste à élargir et approfondir la réserve d'experts civils. Nous sommes en train de définir la manière dont nous pouvons contribuer à cette entreprise, à la fois au sein de l'UE et en coopération avec l'ONU. Nous cherchons à améliorer l'identification, le recrutement et la formation des experts civils spécialisés et à créer, le cas échéant, des possibilités de synergie. Nous cherchons également à définir quelles sont les lacunes à combler en priorité dans la fourniture d'un appui à l'édification des institutions nationales dans les pays en conflit, touchés par des crises et dans les pays en transition. Nous soulignons que la connaissance et la compréhension des contextes et des conditions spécifiques sont des critères de compétence, et nous appuyons donc fermement la coopération Sud-Sud.

Il importe de créer des réseaux à cet effet. Nous notons avec satisfaction que la nouvelle plateforme en ligne (CAPMATCH) a été lancée et fournit un mécanisme qui met en relation ceux qui sont à la recherche d'expérience et de capacités avec les fournisseurs potentiels. Nous prônons une utilisation active de ce système et son perfectionnement continu, sur la base des premières expériences et des enseignements retenus. Nous devons trouver de nouveaux modèles novateurs pour favoriser la coopération triangulaire.

Nous nous félicitons de l'accent mis sur la nécessité d'appliquer plus strictement le principe de responsabilité, et nous appuyons la création d'un point de contact mondial commun pour le secteur de l'état de droit. Les synergies qui peuvent être créées grâce à cette approche sont importantes, et des arrangements

similaires peuvent également s'avérer bénéfiques dans d'autres secteurs.

L'Union européenne est pleinement déterminée à renforcer son partenariat avec l'ONU. Elle travaille en étroite collaboration avec l'ONU pour définir les modalités de sa contribution à l'examen des capacités civiles. L'ONU a attiré l'attention sur un certain nombre de domaines dans lesquels l'expérience de l'Union européenne en matière de renforcement des capacités civiles de gestion des crises pourrait bénéficier directement aux opérations menées par les Nations Unies sur le terrain. Comme le souligne le rapport, l'initiative s'appliquera en grande partie aux diverses actions du système des Nations Unies. Nous encourageons donc le système des Nations Unies à continuer de déployer des efforts collectifs pour trouver les meilleurs moyens possibles de mettre en place des mesures efficaces, réactives et novatrices dans les situations postconflituelles.

M. Sinhaseni (Thaïlande) (*parle en anglais*) : En premier lieu, ma délégation s'associe aux positions du Mouvement des pays non alignés, qui ont été exposées tout à l'heure par la représentante de la Tunisie.

Nous remercions le Secrétaire général de son rapport sur les moyens civils à mobiliser dans les situations postconflituelles (A/67/312). Le rapport réaffirme les idées et les principes importants qui sous-tendent les travaux de la communauté internationale en vue de reconstruire les sociétés au lendemain d'un conflit. Il offre également des remarques perspicaces qui incitent à la réflexion concernant la manière d'amplifier l'action des moyens mobilisés aux fins de la reconstruction de ces sociétés grâce au renforcement des capacités civiles par des moyens efficaces et novateurs. Nous remercions également M^{me} Sarah Cliffe, Conseillère spéciale et Sous-Secrétaire générale pour les capacités civiles, des sérieux efforts qu'elle déploie à cet égard.

Au fil des ans, la communauté internationale a appris qu'un principe indéniable doit guider notre action dans le contexte de l'appui à la transition dans les pays qui veulent passer d'un conflit à l'instauration d'une paix et d'un développement durables. Ce principe est que la voie du relèvement doit s'édifier sur des institutions et des capacités organiques et durables. Comme l'affirme le Secrétaire général dans son rapport,

« les capacités civiles et les modes de renforcement des institutions ne peuvent être imposés de l'extérieur et [que] les meilleurs résultats sont

obtenus lorsque les programmes sont conçus pour soutenir un processus national solide de prise de décisions » (A/67/312, résumé).

Tout aussi importants sont le rôle de la coopération Sud-Sud et triangulaire et le travail de la Commission de consolidation de la paix pour développer les capacités nationales et mobiliser les ressources nécessaires au renforcement des institutions. La Thaïlande comprend bien – comme l'indique l'initiative du Secrétaire général sur les moyens civils et comme cela a été dit et redit dans le cadre de consultations sur ces questions tenues par les États Membres dans divers forums – que le partage d'expériences comparables entre les pays qui ont été confrontés à des difficultés similaires à différentes phases de leurs transitions est extrêmement utile car cela permet d'élargir et d'étoffer la réserve de moyens civils d'une manière très prometteuse et qui présente un grand potentiel. Si la coopération Sud-Sud et triangulaire ne doit pas remplacer la coopération Nord-Sud, le rôle des pays du Sud dans ce contexte doit être développé plus avant et favorisé.

Dans le cadre de divers forums, la Thaïlande a souligné l'importance des efforts axés sur le renforcement et l'amélioration du système des Nations Unies et de sa capacité à répondre à diverses questions d'une manière transparente, efficace et responsable. Nous croyons que les efforts qui portent sur l'examen et l'évaluation continus des méthodes permettant d'améliorer le fonctionnement de l'Organisation, en coopération avec les acteurs compétents et les partenaires concernés, sont le seul moyen de faire face aux nouvelles exigences et aux situations difficiles. Nous apprécions au plus haut point le fait que l'initiative du Secrétaire général sur les moyens civils repose sur la volonté profonde d'améliorer et de renforcer la capacité de l'ONU d'aider les pays en situation de conflit ou d'après conflit. C'est pourquoi nous lui accordons notre plein appui, ainsi qu'aux objectifs généraux de mise en œuvre efficace, de transparence et de responsabilité.

La décision prise par la Thaïlande de rejoindre le premier groupe de participants de la plateforme en ligne (CAPMATCH) reposait fermement sur les principes que je viens d'énoncer. Nous avons toujours attaché la plus haute importance à la coopération Sud-Sud dans le contexte bilatéral. C'est pourquoi nous sommes heureux d'avoir inscrit sur cette nouvelle plateforme en ligne les capacités et les expériences des organismes gouvernementaux de mon pays dans le domaine de la revitalisation économique, notamment dans le contexte

des transitions postconflituelles, d'après crise et politiques. Comme les représentants de notre société civile ont été très actifs dans ces domaines, nous espérons puiser dans leurs expériences à l'avenir, au fur et à mesure que la plateforme en ligne (CAPMATCH) continuera d'évoluer.

Au fur et à mesure du développement de ces initiatives, la Thaïlande continuera de participer au débat plus large sur le renforcement des moyens civils au lendemain d'un conflit. Dans ce contexte, ma délégation espère que les nombreuses autres idées intéressantes présentées dans le rapport du Secrétaire général continueront d'être développées en consultation avec les États Membres. Bien qu'elles soulèvent de nombreuses questions d'ordre administratif et pratique, elles pourraient néanmoins avoir un impact positif et durable évident. Si nous devons continuer à lutter pour ce qu'un plus grand nombre d'États Membres, la communauté internationale et le système des Nations Unies peuvent faire pour continuer à aider les pays sortant d'un conflit à s'engager sur la voie du relèvement et d'une paix et d'un développement durables, nous formons l'espoir que nous pourrions continuer cet important débat sur les moyens civils d'une manière de plus en plus concrète.

M. Laursen (Danemark) (*parle en anglais*) : Le Danemark accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur les moyens civils dans les situations postconflituelles (A/67/312) et le remercie pour sa détermination à renforcer l'appui de l'ONU au renforcement des capacités nationales dans les transitions d'après conflit et d'après crise.

Le Danemark s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

Qu'il me soit permis de réaffirmer la volonté de mon pays d'aider les pays sortant d'un conflit à consolider la transition de la guerre et l'instabilité à une paix et un développement durables. Nous partageons l'avis du Secrétaire général, à savoir que le développement des moyens civils est essentiel pour passer d'une situation de conflit à un développement durable. Ce faisant, nous devons renforcer l'appropriation et le leadership nationaux, éviter les solutions uniques, et améliorer la prestation de moyens civils efficaces et efficaces si nécessaire. De plus, nous devons rester engagés tout le temps qu'il faudra à un pays pour se mettre sur la voie de la paix et de la prospérité.

Le Danemark appuie l'accent mis par l'ONU sur les moyens civils. Nous apprécions l'ouverture

et l'approche consultative de l'équipe des moyens civils, et nous l'encourageons à continuer sa politique d'information afin de rallier un appui accru et de créer une dynamique. J'ai donc le grand plaisir d'annoncer que le Danemark, en attendant l'approbation final de Copenhague, devrait bientôt verser, pour l'année 2013, 1 million de couronnes danoises supplémentaires à l'initiative sur les moyens civils. Au taux de change actuel, cela équivaut à quelque 170 000 dollars.

Comme l'indique le rapport, l'initiative sur les moyens civils a réalisé d'importants progrès dans un large éventail de domaines. Permettez-moi de mettre en exergue trois domaines qui présentent un intérêt particulier pour le Danemark et où nous souhaiterions voir évoluer la tâche des moyens civils.

Premièrement, nous nous félicitons du développement et du lancement de la plateforme en ligne CAPMATCH. Selon nous, CAPMATCH favorise la promotion de l'appropriation, des compétences et du partenariat au niveau national. CAPMATCH renforce les partenariats mondiaux en promouvant la coopération Sud-Sud sans remplacer l'aide technique et financière Nord-Sud et les échanges triangulaires. Nous devons élargir et étoffer la visibilité de CAPMATCH afin d'établir une meilleure concordance entre l'offre et la demande de moyens civils spécialisées pour les pays sortant d'un conflit. Et nous devons continuer à examiner de nouveaux modèles de financement volontaire dans notre recherche d'un appui plus systématique à la coopération Sud-Sud et triangulaire.

Deuxièmement, en tant que fermes partisans d'un système international fondé sur le droit international, nous nous félicitons de la création d'un pôle de coordination mondial pour l'état de droit. En effet, il faut renforcer la volonté politique et les efforts axés sur la mise en place de l'appropriation nationale en matière d'état de droit et de justice transitionnelle dans les États en situation de conflit et d'après conflit. Nous encourageons l'équipe des moyens civils à continuer à appuyer les efforts visant à développer ces pôles de coordination mondiaux.

Troisièmement enfin, il est essentiel que l'ONU renforce l'appropriation nationale des processus de renforcement des institutions et les résultats sur le terrain. Comme l'indique la Nouvelle donne pour l'engagement international dans les États fragiles et comme le reconnaît le Groupe G7+, des transitions qui soient sans exclusive et définies et pilotées par les pays sont cruciales pour aider les pays à sortir d'une situation de fragilité et de conflit.

Enfin, le Danemark reste pleinement attaché à participer activement à l'amélioration du système des Nations Unies et à la facilitation de moyens civils rapides et adaptées en donnant un meilleur accès aux compétences et à l'expérience et en renforçant « l'agilité » au sein du système et au-delà. Le Danemark continuera d'accorder son plein appui au travail du Secrétaire général en la matière.

M. Cassidy (Indonésie) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat sur le rapport du Secrétaire général sur les moyens civils à mobiliser dans les situations postconflituelles (A/67/312).

Le renforcement d'institutions et de capacités nationales efficaces dans les pays sortant d'un conflit doit être une entreprise globale et collective, et l'Indonésie se félicite que l'Assemblée générale et ses organes subsidiaires, notamment la Cinquième Commission, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix et la Commission de consolidation de la paix, débattent de cette question.

Nous nous associons à la déclaration faite par la représentante de la Tunisie, Présidente du Groupe de coordination sur la consolidation de la paix du Mouvement des pays non alignés.

Le rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis est un prolongement opportun de la résolution 66/255. Nous espérons que nombre des observations formulées et des mesures préconisées par le Secrétaire général serviront à renforcer le rôle du système des Nations Unies s'agissant d'appuyer les capacités des pays touchés par un conflit. Ma délégation voudrait faire part de quelques-unes de ses vues concernant les diverses questions soulevées dans le rapport.

Premièrement, nous sommes entièrement d'accord que si les pays ne prennent pas en main la transformation des institutions qui assurent aux citoyens représentation politique, sécurité, justice et perspectives économiques, il ne peut y avoir de redressement durable après un conflit. À cet égard, il faut constamment s'efforcer de rendre les institutions nationales et de gouvernance solides et responsables devant les citoyens. Parallèlement, il importe de laisser aux pays une marge de manœuvre indispensable et de mettre en place un environnement favorable. Il faut encourager aussi l'instauration d'un dialogue national ouvert à toutes les parties prenantes, y compris la société civile et les femmes.

Les efforts acharnés que l'Indonésie a déployés en faveur de l'édification de la nation et de la transition démocratique ont systématiquement été accompagnés d'initiatives de règlement pacifique des conflits et de promotion de la réconciliation. Nous pouvons témoigner de l'importance cruciale du renforcement de nos capacités nationales et des fonctions essentielles de l'État. Depuis 1999, notre pays renforce progressivement son système. Nous avons fait en sorte que chaque élection se déroule correctement et que chaque vote soit compté. Nous n'avons cessé de militer en faveur des réformes. Notre pays a réussi à surmonter toutes les épreuves et tous les écueils rencontrés sur son chemin et à régler de façon pacifique tous ses conflits, un à un. De fait, aujourd'hui l'Indonésie a la chance d'avoir une démocratie forte, une société civile dynamique et une croissance économique relativement solide.

Dans ce contexte, il est impératif que les plans d'appui au renforcement des capacités nationales dans les pays sortant d'un conflit mis en place par la communauté internationale soient pleinement conformes aux priorités nationales définies. Aussi attendons-nous avec grand intérêt les résultats de la révision en cours des directives relatives au processus de planification intégrée des missions, pour refléter l'évolution des priorités nationales en matière de renforcement des capacités.

Deuxièmement, sans nier l'importance de la nouvelle plateforme en ligne (CAPMATCH) et d'autres dispositifs visant à mieux répondre aux besoins en capacités civiles – et l'Indonésie appuie toutes les initiatives en ce sens –, il faut aussi que le programme de renforcement des capacités civiles des Nations Unies accorde une plus grande attention à la question de la prévisibilité et de la disponibilité des financements en vue de contribuer à étendre, approfondir et utiliser les compétences civiles des pays du Sud.

À cet égard, l'Indonésie a informé l'équipe de CAPMATCH de la disponibilité de ses capacités civiles dans les domaines des fonctions essentielles de l'État, de la revitalisation économique et de la sécurité, mettant à disposition les compétences de la Police nationale indonésienne. Nous appuyons la phase de démarrage de la plateforme en ligne, entre autres, parce que nous sommes convaincus de la nécessité d'assurer une plus grande transparence et d'offrir aux pays du Sud et à ceux ayant connu des transitions démocratiques, les mêmes chances qu'aux autres de contribuer au renforcement des capacités des pays sortant d'un conflit, dans le respect du

principe de prise en main nationale. Nous relevons par ailleurs que les divers départements des Nations Unies en charge de la consolidation de la paix après un conflit et du règlement des conflits, y compris la médiation et les droits de l'homme, ont actuellement recours aux experts civils inscrits dans leurs fichiers. Il serait utile que la plateforme en ligne CAPMATCH fournisse brièvement quelques informations sur ces différents fichiers et sur leur composition.

Nous avons bon espoir que si elle est gérée de façon transparente et bien supervisée par les États Membres, la plateforme peut être un succès. La supervision par les États Membres s'avère nécessaire, entre autres, pour éviter les doubles emplois et les chevauchements avec tout autre dispositif en place, et pour veiller à la mise en place de procédures de vérification plus rigoureuses en ce qui concerne la participation des organisations non gouvernementales ou de toute autre entité non gouvernementale.

Troisièmement, nous aurions aussi aimé que le rapport donne plus de détails sur les moyens dont dispose le système des Nations Unies pour appuyer et utiliser les compétences des pays du Sud dans le cadre d'une coopération régionale, Sud-Sud ou triangulaire resserrée. Il conviendrait en outre de mettre en place un dialogue actif et transparent entre les États Membres et les autres acteurs concernés issus ou non du système des Nations Unies sur la manière de mieux faciliter le financement nécessaire pour renforcer les capacités civiles et les institutions, et pour la réalisation d'autres objectifs de consolidation de la paix. À cet égard, l'Indonésie n'a cessé de souligner le rôle joué par le Fonds pour la consolidation de la paix s'agissant d'épauler également les pays en développement qui s'efforcent d'aider les pays sortant d'un conflit à renforcer leurs capacités nationales. Nous espérons que les prochains rapports du Secrétaire général sur les capacités civiles mettront en lumière les moyens concrets par lesquels l'Organisation pourrait aider les pays en développement et les organisations régionales à mieux recenser leurs compétences et à les former au renforcement des capacités civiles.

Quatrièmement, l'Indonésie appuie énergiquement le rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix et de ses formations de pays dans le renforcement des capacités nationales des pays sortant d'un conflit, en particulier ceux inscrits à l'ordre du jour de la Commission. Nous espérons avoir des débats réguliers et approfondis sur la manière dont la Commission de consolidation de la paix peut au mieux

recenser les compétences dont ont besoin ces pays, dans le strict respect du principe de prise en main nationale.

Cinquièmement, nous aimerions avoir davantage d'informations sur les travaux du groupe de travail interorganisations chargé, sous la direction du Programme des Nations Unies pour le développement, d'élaborer des principes et directives pour une meilleure utilisation et le renforcement des capacités nationales, et sur la manière d'articuler ces principes et directives à l'usage effectif des capacités qui seront de plus en plus disponibles grâce à CAPMATCH. Nous appelons aussi le groupe de travail à avoir des échanges avec la Commission de consolidation de la paix et l'ensemble des Membres de l'ONU dans le cadre de l'examen des capacités civiles.

Enfin, nous soulignons qu'à tout moment, cet examen doit être mené en totale consultation avec les États Membres, en sollicitant les vues et les idées de tous les acteurs compétents, qu'ils appartiennent ou non au système des Nations Unies. Le point de vue des organisations régionales est aussi très pertinent.

À cet égard, l'Indonésie et la Norvège, aidées par l'équipe des Nations Unies chargée des capacités civiles, ont organisé en mars à Bali les premières consultations régionales sur le renforcement du partenariat sur les capacités civiles au lendemain d'un conflit. Ces consultations ont permis de sensibiliser les parties prenantes régionales à la question des capacités civiles et servi à resserrer les partenariats entre les Nations Unies, les pays de la région et d'autres acteurs concernant le déploiement de compétences civiles efficaces et adaptées à la demande.

Les États Membres ne sont pas sans savoir que d'autres consultations régionales ont été organisées en Afrique et dans les régions arabes, conjointement avec l'organisation régionale concernée. Ce dialogue et cette mise en commun de diverses expériences sont extrêmement importants pour veiller à ce que les activités de renforcement des capacités menées par le système des Nations Unies correspondent aux besoins des pays sur le terrain et bénéficient de l'appui international le plus large possible. Pour ce qui la concerne, l'Indonésie est déterminée à continuer d'appuyer les mesures qui aident concrètement les pays dans leur cheminement vers le relèvement et la paix durable.

M^{me} Cousens (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis saluent le tout dernier rapport du Secrétaire général sur les moyens civils à mobiliser

dans des situations postconflituelles (A/67/312), et se félicitent de l'occasion de débattre de cette question à l'Assemblée générale aujourd'hui.

Nous ne le savons que trop bien, les sociétés qui sortent d'un conflit ou connaissent une transition politique après un conflit se heurtent à d'innombrables obstacles sur la voie de la paix durable. De la planification et la création des ministères à la fourniture des services de base, en passant par la mise en place des systèmes juridiques, la revitalisation de l'économie ou encore le développement d'une société civile dynamique, pour être durables et réussies, les transitions nécessitent de mobiliser une large palette de capacités civiles, de compétences et de savoir-faire.

L'initiative de renforcement des capacités civiles au lendemain d'un conflit lancée par le Secrétaire général prend acte de ces défis et vise à ce que la communauté internationale, en particulier le système des Nations Unies, soit mieux à même de fournir les compétences et l'appui indispensables pour aider les acteurs nationaux à relever tous ces défis. Les États-Unis félicitent le Secrétaire général de cette initiative, et nous voudrions aussi remercier l'équipe chargée du renforcement des capacités civiles.

Nous nous félicitons des efforts déjà entrepris par le système des Nations Unies au cours des 18 derniers mois pour exploiter de façon plus systématique les mécanismes existants afin de fournir des moyens civils en temps voulu et correspondant à l'évolution des besoins des autorités nationales. En Libye, par exemple, la démarche flexible adoptée par l'ONU en matière de planification a permis aux nouvelles autorités nationales de fixer leurs propres priorités et à l'ONU d'adapter son appui à la transition selon les véritables besoins du peuple libyen.

Les efforts consentis de bonne foi par des gouvernements qui luttent pour la reconstruction après un conflit ne doivent en aucun cas être entravés par l'incapacité de l'Organisation à mobiliser les moyens civils nécessaires, et c'est là ce qui rend l'initiative si cruciale. Nous devons faire en sorte que l'intervention de l'ONU soit rapide, adaptée au contexte et habile. Comme ma délégation l'a mentionné précédemment, c'est trop souvent l'offre, et non pas la demande, qui guide l'aide internationale au lendemain d'un conflit. C'est pourquoi les États-Unis se félicitent des vastes consultations entreprises par l'ONU afin d'étoffer la réserve mondiale d'experts civils, en mettant l'accent en particulier sur les experts des pays du Sud, et du

lancement de la plateforme en ligne CAPMATCH destinée à faciliter l'accès à ces experts du monde entier.

M. Prozor (Israël), Vice-Président, assume la présidence.

Comme l'explique le rapport du Secrétaire général, l'amélioration des capacités du système des Nations Unies à fournir un appui efficace sur le terrain requiert en outre la mise en place des dispositifs institutionnels adéquats au Siège. Les États-Unis se félicitent donc du renforcement de la coopération entre le Programme des Nations Unies pour le développement et le Département des opérations de maintien de la paix pour ce qui est de soutenir l'état de droit sur le terrain. Bien que ce nouvel accord en soit encore à un premier stade, nous sommes rassurés par les mesures prises jusqu'ici et par le zèle qu'apporte l'ONU à améliorer la coordination dans ce domaine essentiel. Nous attendons avec impatience de nouvelles avancées, notamment une meilleure coordination dans d'autres domaines où subsistent des lacunes critiques.

Je remercie une fois encore le Président d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui, qui tombe à point nommé. L'initiative du Secrétaire général sur le renforcement des capacités civiles dans les situations postconflituelles constitue un sérieux effort pour tirer les enseignements de nombreuses années d'expérience pratique avec les transitions postconflituelles. Les États-Unis espèrent voir de nouveaux progrès réalisés s'agissant de combler les lacunes vitales en matière de capacités civiles et de continuer de renforcer notre capacité collective à soutenir les pays et les communautés qui effectuent la transition de la guerre à la paix durable.

M. Yamazaki (Japon) (parle en anglais) : C'est pour moi un immense plaisir que de m'adresser aujourd'hui à l'Assemblée générale au sujet du rapport du Secrétaire général sur les moyens civils à mobiliser dans les situations postconflituelles (A/67/312). Le Japon appuie l'initiative de renforcement des capacités civiles, qui vise à élargir la réserve d'experts civils et à faciliter le déploiement rapide et efficace des experts dans les pays sortant d'un conflit. Nous apprécions à sa valeur le travail acharné qui a été investi dans l'initiative par l'équipe chargée des capacités civiles, ainsi que par les deux présidents du Groupe consultatif de haut niveau, le Canada et l'Indonésie.

Le Japon se félicite du lancement de CAPMATCH, qui s'est déroulé en marge des réunions de haut niveau de l'Assemblée générale en septembre. En offrant une

plateforme en ligne de libre-service destinée à mieux faire correspondre la demande et l'offre en matière de capacités civiles spécialisées pour les pays qui sortent d'un conflit, CAPMATCH met en place des partenariats qui contribuent au relèvement après un conflit, aux transitions démocratiques et à la prévention des conflits, que ce soit de manière bilatérale ou grâce à une présence de l'ONU sur le terrain. Le Japon est favorable à cet échange civil et a commencé à envisager de participer à CAPMATCH. À cet égard, nous continuerons de participer activement aux discussions, notamment celles portant sur la formulation d'une directive pour le recrutement et le déploiement du personnel fourni par les gouvernements afin de garantir un déploiement rapide et un processus transparent.

Le Japon estime que la clef du succès de cette initiative de renforcement des capacités civiles réside dans l'appropriation nationale. En outre, la coopération Sud-Sud et les partenariats triangulaires, qui permettent aux pays de partager des expériences analogues en matière de consolidation de la paix, doivent être davantage encouragés. Nous tenons également à demander à l'équipe chargée des capacités civiles de diffuser largement les enseignements appris, y compris les avancées réalisées et les problèmes rencontrés, pendant la phase d'essai de CAPMATCH.

Le rapport décrit également certaines des tâches difficiles qui s'annoncent pour la prochaine phase de l'initiative, notamment affiner le fonctionnement de CAPMATCH sur la base des réactions initiales, tirer les enseignements du nouveau système de pôle mondial de coordination, et réexaminer les dispositifs administratifs et les procédures opérationnelles de l'ONU. Nous espérons que les travaux du Secrétariat seront menés de manière efficace et efficiente, en conformité avec l'objectif initial de l'initiative de renforcement des capacités civiles. Nous saluons et apprécions les efforts déployés par le Secrétariat au cours de l'année écoulée pour être transparent avec les États Membres, et l'encourageons à continuer de nous fournir les éclaircissements nécessaires concernant l'initiative.

L'initiative de renforcement des capacités civiles, au même titre que le New Deal pour l'engagement international dans les États fragiles et le dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies, joue un rôle essentiel dans les discussions sur la consolidation de la paix actuellement engagées au niveau mondial par la communauté internationale. Nous devons veiller à ce que ces différentes initiatives soient menées

non pas séparément mais de manière à se compléter mutuellement, pour permettre une mise en œuvre efficace et efficiente. En vue d'atteindre l'objectif de bâtir une société résistante aux conflits dans un État sortant d'un conflit où les citoyens sont en mesure de jouir des dividendes de la paix, les États Membres doivent mettre en œuvre l'initiative de renforcement des capacités civiles en ayant à l'esprit le cadre général de consolidation de la paix.

Pour finir, je voudrais réaffirmer le vif intérêt que le Japon ne cesse de porter à l'amélioration de la réponse de la communauté internationale face aux besoins en experts civils dans les pays touchés par les conflits. La consolidation de la paix est l'un des piliers centraux de notre politique étrangère. L'importance de déployer des experts hautement qualifiés durant les premières phases de la consolidation de la paix est indéniable, et le Japon appuie les initiatives qui permettent le déploiement rapide de ces experts civils. Nous attendons de voir la réalisation de progrès substantiels qui généreront des dividendes de paix tangibles sur le terrain au cours des années à venir.

M^{me} García Guiza (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique reconnaît les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'initiative de renforcement des capacités civiles, comme en témoigne le rapport du Secrétaire général intitulé « Moyens civils à mobiliser dans les situations postconflituelles » (A/67/312). Nous rendons également hommage à M^{me} Susana Malcorra, Chef de Cabinet du Secrétaire général, et à son équipe pour les efforts réalisés pour mettre en œuvre cette initiative.

Il est indéniable que, pour parvenir à la paix et au développement durable dans les pays qui sortent d'un conflit, il est nécessaire de renforcer leurs capacités nationales et institutionnelles. L'initiative de renforcement des capacités civiles vise précisément à étayer ces efforts, en reconnaissant que le développement des capacités nationales est un processus politique et technique qui doit s'ancrer dans l'appropriation nationale et, le cas échéant, s'accompagner de bonnes pratiques définies par la communauté internationale ou d'enseignements qu'elle a tirés.

Nous avons eu des expériences précieuses et réussies dans le processus de transition politique, en des domaines tels que l'assistance électorale, la justice transitionnelle, l'intégration politique et les programmes d'éradication de la pauvreté et de revitalisation économique. Les expériences engrangées par le Mexique

en matière de processus électoraux ont été partagées avec un certain nombre de pays amis et ont accompagné certains programmes ou déploiements des Nations Unies sur le terrain. Ces pratiques témoignent de l'appui du Mexique et de son engagement à promouvoir les capacités nationales des pays sortant d'un conflit, ainsi qu'à encourager la coopération Sud-Sud grâce à des modèles de financement novateurs.

Nous estimons qu'il est important de poursuivre les efforts en vue d'identifier des modèles de coopération triangulaire, de garantir la viabilité des projets à long terme et d'exploiter les fonds et les ressources de l'ONU et d'autres institutions financières internationales pour financer les échanges Sud-Sud. L'utilisation des ressources du Fonds pour la consolidation de la paix pour financer des projets spécifiques dans ce domaine, en coordination avec les institutions financières internationales, est un pas dans la bonne direction.

Les outils – notamment les opérations de maintien de la paix, les missions politiques spéciales et la Commission de consolidation de la paix – dont nous disposons aujourd'hui pour promouvoir la paix et la sécurité internationales, et en particulier pour prévenir la reprise des conflits, doivent relever des défis de plus en plus divers. C'est pourquoi le Mexique est convaincu de l'importance et de l'utilité de cette initiative, afin de nous assurer que les missions des Nations Unies sur le terrain disposent de capacités civiles suffisantes, appropriées et spécialisées et contribuent véritablement à une paix et à un développement durables.

M. Rishchynski (Canada) (*parle en anglais*) : La communauté internationale peut et doit mieux aider les États qui se relèvent d'un conflit ou qui gèrent des transitions politiques. Il est désormais évident que ceux-ci sont souvent confrontés à une grave pénurie de moyens techniques, pourtant nécessaires pour que leurs populations profitent, de manière tangible, des dividendes de la paix, et pour protéger leurs libertés fondamentales. Aussi, les Nations Unies ont-elles un rôle à jouer dans ce domaine, en apportant un soutien au déploiement rapide et efficace de spécialistes civils, pour que ceux-ci puissent aider à renforcer la prospérité, la sécurité et la dignité des populations du monde.

Le Canada se réjouit de coprésider, avec l'Indonésie, le Groupe consultatif de haut niveau sur les capacités civiles au lendemain d'un conflit, car cela constitue pour nous une excellente occasion de nous concentrer sur l'amélioration du soutien international à la consolidation de la paix. Le dernier rapport du

Secrétaire général sur les moyens civils à mobiliser dans les situations postconflituelles (A/67/312) décrit plusieurs mesures concrètes prises au cours de la dernière année. En temps d'austérité budgétaire à l'échelle internationale, les efforts doivent viser, d'abord et avant tout, à obtenir des résultats mesurables sur le terrain dans les pays au sortir d'un conflit et en transition, et à éviter les redondances.

(l'orateur poursuit en français)

D'autres signes de progrès méritent d'être mentionnés. Si la communauté internationale reconnaît volontiers et depuis longtemps que l'appropriation nationale des efforts revêt une importance centrale pour la consolidation de la paix, par contre la concrétisation de cet engagement est plus difficile. En Libye, où les nouvelles autorités libyennes ont défini leurs besoins, les Nations Unies, grâce à leur approche souple de la planification de la Mission d'appui en Libye, ont pu adapter leurs efforts pour que ceux-ci correspondent mieux aux priorités nationales et permettent d'agir plus efficacement face aux réalités sur le terrain.

Le Canada accueille aussi avec satisfaction l'accent important mis par le Secrétaire général, dans l'ensemble de son rapport, sur le renforcement des capacités nationales. Le travail préliminaire réalisé au Libéria, pour mieux aider au renforcement des institutions nationales, dans les secteurs de la justice et de la sécurité, n'est qu'un exemple parmi d'autres qui illustrent comment ce processus peut aider à combler des lacunes persistantes dans le soutien après un conflit.

Le rapport souligne également, à juste titre, la nécessité de mettre à contribution et de soutenir les capacités nationales latentes, et de favoriser leur développement, dans tous les pays du Sud. Ce faisant, nous pouvons accroître l'accès à une expertise adaptée aux besoins précis, dans une situation donnée, et cela de manière plus durable et économique. Dans ce contexte, le Canada salue les efforts déployés par plusieurs États africains pour aider à la réforme du système de sécurité en Côte d'Ivoire. Même si la plateforme CAPMATCH n'en est qu'à ses débuts, elle devrait accroître les possibilités en ce qui concerne les échanges de cette nature à l'avenir.

(l'orateur reprend en anglais)

Enfin, je voudrais terminer en insistant sur le caractère éminemment pratique de cette question. Comme toujours, c'est à l'aune des résultats obtenus sur le terrain que se mesure, en définitive, la réussite

des efforts. Le manque de moyens civils a de réelles répercussions sur les États qui luttent pour se relever d'un conflit violent ou qui sont confrontés au risque d'instabilité. Les efforts déployés à ce jour ont permis de jeter les bases nécessaires à des avancées concrètes.

Dans son ensemble, l'étude sur les moyens civils englobe, comme il se doit, une série de mesures pragmatiques qui amélioreront les options en matière de politiques offertes à la fois à l'ONU et à la communauté internationale dans son ensemble. Elle a également été réalisée, dès le commencement, de manière ouverte, transparente et consultative. L'important désormais, c'est que les États Membres aient amplement l'occasion de débattre pleinement du dernier rapport et cela dans les enceintes appropriées. Au terme de ces discussions, et sans préjuger de leurs conclusions, tous les États Membres devraient ensuite examiner collectivement quelles sont les prochaines mesures qui s'imposent.

Le Canada est convaincu que, à l'avenir, l'expertise et les outils qui renforcent les capacités civiles permettront de promouvoir plus efficacement la prospérité, le bien-être, la sécurité et la dignité des populations du monde entier.

M. Manjeev Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur, de me donner cette occasion de prendre la parole devant l'Assemblée générale. Pour le moment, je me contenterai d'évoquer la question de l'initiative de renforcement des capacités civiles.

Tout d'abord, nous voudrions remercier le Secrétaire général de son rapport sur les moyens civils à mobiliser dans les situations postconflituelles (A/67/312), ainsi que le Président de l'Assemblée générale et le comité de pilotage sur les capacités civiles pour le travail minutieux qu'ils ont réalisé. Je tiens également à remercier la Conseillère spéciale et son équipe. Nous avons été très heureux de les accueillir en Inde dans le cadre de leurs échanges avec les États Membres.

Le débat d'aujourd'hui est aussi l'occasion de réaffirmer nos engagements en faveur des initiatives importantes menées sous les auspices de l'ONU. Je sollicite donc l'indulgence de l'Assemblée alors que je m'apprête à lui faire part de certaines de nos réflexions sur l'initiative de renforcement des capacités civiles. J'observe au passage que cette initiative est en train de se transformer progressivement en programme réalisable.

La qualité de la paix que nous instaurons dépend des composantes civiles des missions de maintien de la paix. La durabilité de la paix dépend de la mise en œuvre de processus de paix globaux au sein desquels tous les acteurs contribuent à la réalisation d'un même objectif. Les questions liées à la gouvernance, aux services de base et à l'administration publique sont parmi les plus grands défis qui se posent lorsqu'il s'agit de passer du conflit à une paix durable. Par conséquent, appuyer les capacités civiles nationales dans les situations d'après conflit, sur la base du principe d'appropriation nationale, est un impératif qui doit retenir l'attention des Nations Unies.

Au niveau national, l'Inde a renforcé ses capacités dans tous les domaines de la gouvernance, du développement et tous les autres domaines qui se rapportent aux situations postconflituelles. À travers les Nations Unies et d'autres processus multilatéraux ainsi qu'au niveau bilatéral, nous avons mis nombre de ces capacités à la disposition des différents pays qui en ont besoin aux quatre coins du globe. Nous continuerons à offrir ces services pour aider les pays qui passent d'une situation de conflit à une situation de paix. Par ailleurs, nous allons participer de manière constructive et active à l'initiative de renforcement des capacités civiles et nous plaidons en faveur d'une meilleure mobilisation des moyens civils des Nations Unies dans les situations postconflituelles.

Nous sommes profondément convaincus que le dispositif général de maintien de la paix est un instrument de paix et de sécurité efficace et qui a fait ses preuves. Les moyens civils, qui sont une composante essentielle de ce dispositif, doivent renforcer les missions de maintien de la paix et certainement pas détourner ou réduire l'appui budgétaire et financier à ces missions. Ma délégation est convaincue que le caractère intergouvernemental du processus relatif aux capacités civiles renforce ses fondements mêmes. Notre participation à l'initiative de renforcement des capacités civiles confirme cette conviction. Compte tenu de la corrélation très étroite entre maintien de la paix et consolidation de la paix, nous considérons également que la tenue de débats dynamiques au Comité spécial des opérations de maintien de la paix, à la Commission de consolidation de la paix et à la Cinquième Commission permettra à tous de contribuer à l'élaboration de documents finaux étoffés.

Il est temps que le processus relatif aux moyens civils passe de la phase théorique à celle des programmes.

Sa portée, sa feuille de route, ses résultats attendus, ses échéances et ses indicateurs de résultats détermineront le moment où il entrera dans la phase de mise en œuvre. Nous considérons que les chevauchements et les doubles emplois, pour ce qui est des flux d'activités parallèles et du processus de réforme en cours, doivent être évités. De nouvelles procédures administratives au Siège ne garantiront pas non plus le succès de ce programme et doivent être écartées.

Déterminer les entités chargées de la mise en œuvre de l'initiative de renforcement des capacités civiles permettra de répondre à des exigences essentielles en termes de responsabilité et de procédures de contrôle nécessaires à sa future mise en œuvre. Les normes de vérification pour les différents acteurs et organisations qui seront intégrées à son cadre de mise en œuvre devront également être transparentes et rigoureuses pour éviter de nuire à la réputation de l'Organisation.

Enfin, je voudrais réaffirmer que ma délégation se félicite que le Secrétaire général reconnaisse l'importance des moyens civils et des capacités des pays du Sud dans le cadre de cette initiative et j'insiste sur la disponibilité de ces moyens dans les gouvernements du Sud.

M^{me} Dunlop (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil se félicite de cette occasion de débattre avec les autres États Membres du rapport du Secrétaire général sur les moyens civils à mobiliser dans les situations postconflituelles (A/67/312). Nous sommes tout à fait d'accord sur le fait que ce processus doit encourager une plus grande participation des civils issus du monde en développement, y compris pour conduire des missions. Nous considérons également que cet examen doit veiller à ce que les experts internationaux soient en mesure de former et de développer les capacités civiles pour assurer l'appropriation nationale de toutes les activités.

Nous estimons que la plateforme en ligne (CAPMATCH) est un instrument utile qui pourrait constituer un inventaire précieux pour répertorier les compétences civiles existantes, en particulier pour les pays en développement. Pour que cet instrument soit efficace, il est absolument crucial d'apporter l'aide nécessaire aux pays qui ont encore du mal à recenser les compétences existantes et à en établir un fichier. Cela permettrait de s'assurer que le processus est ouvert et d'éviter que seuls des pays ayant déjà une expérience dans le déploiement de spécialistes aient la possibilité de prendre part à ce processus.

Nous espérons que les États Membres et le Secrétariat seront en mesure de mettre en pratique les grands principes qui sous-tendent le processus de renforcement des capacités civiles, en particulier la nécessité qu'il soit déterminé par la demande, en tenant compte des différents besoins des pays sortant d'un conflit, y compris dans les domaines social et économique. Nos efforts doivent être axés sur le renforcement des institutions locales en fonction des priorités définies par les acteurs locaux. Les organes subsidiaires compétents de l'Assemblée générale, en particulier la Cinquième Commission et le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, examineront prochainement différents aspects du document établi à cette fin.

Le Brésil salue le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'examen des moyens civils (A/67/583). Nous considérons qu'il contribue de manière constructive à faire avancer ce processus avec efficacité. Nous espérons que la Cinquième Commission examinera les recommandations formulées dans ce rapport en temps utile. Nous encourageons également la poursuite de consultations et les échanges de vues dans différentes instances, notamment à la Commission de consolidation de la paix. Nous attendons de ces discussions qu'elles permettent à l'Assemblée générale de donner au Secrétariat les directives et l'appui dont il a besoin pour faire avancer cette initiative.

M. Haniff (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je saisis cette occasion pour adresser mes plus sincères condoléances aux familles des victimes de la ville de Newton, dans l'État du Connecticut, ainsi qu'au peuple des États-Unis d'Amérique, pour ces pertes insensées et tragiques. Nos cœurs et nos prières les accompagnent en ce moment très difficile.

À la présente séance plénière, je voudrais exprimer les vues de ma délégation sur des questions relevant du point 118 de l'ordre du jour, « Renforcement du système des Nations Unies », et du point 15 de l'ordre du jour, « Culture de paix ». J'associe ma déclaration à celle prononcée par la représentante de la Tunisie au nom du Mouvement des pays non alignés au titre du point 118 de l'ordre du jour et à celle faite par le représentant du Cambodge au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est au titre du point 15 de l'ordre du jour.

Malheureusement, de nombreux pays sortant d'un conflit rechutent. Il est indéniable que ces pays sont aux prises avec de nombreuses difficultés. Ma délégation considère que les moyens civils sont un élément

important pour préparer avec succès le passage des pays du conflit à la paix.

La Malaisie estime qu'il faut renforcer les capacités et compétences civiles à l'appui des programmes de consolidation des structures étatiques. Nous soulignons l'importance des différents domaines de compétences civiles pour encourager les gouvernements de pays sortant d'un conflit à engager des réformes et à renforcer les institutions. Nous considérons qu'il est également important de recruter les experts nécessaires dans des pays qui ont connu une situation de conflit. Les experts civils recrutés dans ces pays seraient des atouts précieux car leur expérience est essentielle à l'élaboration de programmes de consolidation des structures étatiques et de renforcement des institutions.

À cet égard, la Malaisie estime encourageant le lancement de la plateforme en ligne (CAPMATCH), gérée par l'équipe chargée des capacités civiles de l'ONU. Il est réconfortant de noter que 63 pays et organisations non gouvernementales ont montré un vif intérêt pour ce programme. Nous pensons sincèrement que le dispositif en ligne, CAPMATCH, peut permettre aux gouvernements de multiplier les contacts en vue de mettre en œuvre un programme politique et de développement économique global qui aiderait les pays sortant d'un conflit.

En tant que membre de la formation Guinée de la Commission de consolidation de la paix, la Malaisie a formé plus de 300 étudiants guinéens dans diverses universités malaisiennes. En outre, depuis 1980, la Malaisie a parrainé plus de 25 000 participants à des cours sur le renforcement des capacités proposés dans le cadre du Programme malaisien de coopération technique. Nous entendons contribuer davantage aux efforts de développement des capacités civiles pour aider les pays en transition à assurer le maintien d'une paix globale et de la sécurité.

Concernant la question de la culture de paix, aucune religion ne demande à ses fidèles de faire du mal. En revanche, toutes les religions enjoignent les personnes de faire le bien et de s'abstenir de faire du mal, de se connaître et de se comprendre les uns les autres, et de vivre en paix les uns avec les autres. C'est pourquoi il est rare que les conflits opposent des religions. Au contraire, on constate que, ces derniers temps, des conflits éclatent au sujet de questions de territoire ou de ressources et sont déclenchés par des personnes, se trouvant être d'une confession particulière, qui tentent de dominer celles qui sont d'une autre confession.

Nous avons tendance à décrire ces conflits comme des conflits entre religions et cultures. Néanmoins, nous constatons que les peuples donnent souvent à leurs causes et à leurs programmes politiques une dimension religieuse pour les rendre plus attrayants, respectables et légitimes. Lorsque cela se produit, ceux qui partagent la même religion ont l'obligation de les discréditer. Lorsque les extrémistes qui tuent des civils innocents dévoient leur religion de cette manière, il est de notre devoir de les défier et de montrer leur véritable visage. Ils doivent être condamnés pour avoir couvert de honte leur noble religion.

Ce ne sont pas les religions qui sont en conflit; ce sont les peuples et les nations dont les intérêts sont en conflit qui s'affrontent. Conscient de cette vérité, le Premier Ministre malaisien a appelé à la création d'un mouvement mondial des modérés à la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale. L'appel à la modération repose sur la conviction qu'elle est un principe directeur qui permet aux sociétés de prospérer dans l'unité. Cet appel est basé sur l'expérience de la Malaisie.

La modération est une valeur importante profondément ancrée en chaque Malaisien. Elle est innée en chaque Malaisien, indépendamment de son origine ethnique, religieuse ou culturelle, et elle contribue à la paix et à l'harmonie relatives qui règnent en Malaisie jusqu'à ce jour. Selon la Malaisie, la modération s'accompagne d'un degré élevé de tolérance, de confiance et de compréhension mutuelle. Elle attache de la valeur au dialogue en tant qu'outil important du règlement des différends. Une paix politique relative s'accompagne de stabilité économique, ce qui a permis à la Malaisie de se concentrer sur son développement socioéconomique.

Cependant, si nous revenons sur l'état de la Malaisie au moment de son indépendance, en 1957, nous ne pouvons critiquer ceux qui étaient convaincus que la Malaisie deviendrait un terreau fertile pour les extrémistes. À cette époque, la Malaisie était un pays en proie à une multitude de problèmes. Les Malaisiens étaient généralement peu éduqués, pauvres et, trait plus frappant encore, ils étaient fortement divisés en fonction de leur appartenance religieuse et ethnique. Ainsi, nos aïeux savaient qu'il fallait prendre des mesures draconiennes pour veiller à ce que la Malaisie reste stable et puisse aller de l'avant.

Le tout premier pas a consisté à créer une société plus unie en formant une alliance de partis politiques

qui représentait tous les principaux groupes ethniques du pays. Il importait de garantir que tous les groupes ethniques et religieux participent au processus politique et qu'ils aient une influence sur la manière dont était dirigé le pays. Ce fut l'une des décisions fondamentales qui ont contribué à faire de la Malaisie ce qu'elle est aujourd'hui. Ce fut l'une des mesures les plus modérées appliquées par nos aïeux.

La pratique de la modération en Malaisie n'est pas confinée à la religion seulement. C'est une valeur universelle qui peut s'appliquer à d'autres domaines, comme la politique, l'économie, la culture et la dynamique sociale. La modération est une approche importante qui permet de réconcilier les divergences, de faciliter le dialogue, de régler les différends, de maintenir la stabilité et le développement et d'instaurer des relations harmonieuses, car elle préconise le respect mutuel, la tolérance, la compréhension, le dialogue, le compromis et la justice.

En octobre, le Gouvernement philippin et le Front de libération islamique Moro ont signé un accord-cadre de paix historique pour mettre un terme à 40 ans de conflit dans le sud des Philippines. La Malaisie estime que cet accord de paix est le résultat du comportement modéré de toutes les parties. Si les parties concernées avaient pris des positions plus dures, cet accord serait encore hors de portée.

La Malaisie a également abordé le conflit dans la région de Rakhine, au Myanmar, en adoptant une démarche modérée. Nous estimons que ce conflit n'est pas un conflit de religions, mais un problème humanitaire dont souffrent des populations de différentes confessions. De ce fait, les organisations non gouvernementales malaisiennes fournissent une aide humanitaire, à savoir des vivres et des fournitures médicales, aux musulmans comme aux bouddhistes de l'État de Rakhine. Cette mesure vise à aider toutes les populations et à n'en aliéner aucune.

L'idée de la création du Mouvement mondial de modérés continue de recevoir l'appui de la communauté internationale. Il y a été fait référence dans les documents finaux de plusieurs réunions et conférences internationales tenues par des organisations telles que le Mouvement des pays non alignés, l'Organisation de la coopération islamique, le Commonwealth et la Réunion Asie-Europe. En avril, les dirigeants de l'ASEAN ont unanimement approuvé et adopté l'initiative du Mouvement mondial de modérés au vingtième Sommet de l'ASEAN, qui s'est tenu à Phnom Penh et durant

lequel le Mouvement est devenu l'une des contributions de l'ASEAN à l'instauration d'une paix mondiale. Dans cet ordre d'idées, nous nous félicitons que l'ASEAN ait proposé d'incorporer un paragraphe sur la modération dans le projet de résolution de cette année sur la promotion du dialogue entre les religions et les cultures (A/67/L.44). Nous estimons que la formulation du projet de résolution jette les bases du développement futur de cette idée.

Pour terminer, la Malaisie estime que le Mouvement mondial de modérés est complémentaire des activités et efforts tendant à instaurer une culture de paix. Ainsi, la Malaisie invite chacun à appuyer le Mouvement, et elle est impatiente d'instaurer une coopération visant à promouvoir la modération en matière de lutte contre l'extrémisme sous toutes ses formes. Nous ne doutons pas que le chemin à parcourir sera long et difficile. Nous trouverons des détracteurs sur notre passage. Mais, en fin de compte, les modérés prévaudront, et cela marquera la naissance d'une période durable de paix et de prospérité mondiales pour tous.

M. Schaper (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à souligner que les Pays-Bas s'associent à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne.

Nous avons parcouru un long chemin dans le domaine des capacités civiles depuis la publication en 2009 du rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (A/63/881). Il est de plus en plus évident, en particulier, que nous devons mettre en place une approche globale pour renforcer les institutions locales et les capacités sur la base de l'appropriation nationale et de la définition de priorités, notamment dans les situations postconflituelles. Les Pays-Bas estiment que l'initiative sur les capacités civiles est un élément important de cette approche globale. Le défi consiste à garantir que l'ONU suive une démarche plus efficace et cohérente en matière de développement et de déploiement des compétences civiles. De même, le rôle des femmes dans ces processus est crucial.

Le dernier rapport du Secrétaire général sur les moyens civils à mobiliser dans les situations postconflituelles (A/67/312) recense des progrès importants, mais reconnaît également l'absence persistante d'une structure d'appui des Nations Unies cohérente et réactive. Nous félicitons le Secrétaire général et l'équipe des moyens civils des mesures qu'ils ont prises et des efforts constants qu'ils déploient dans ce domaine. Un point important souligné dans le rapport

est la nécessité que les chefs de mission puissent faciliter des changements dans la composition des moyens civils lorsque les circonstances l'exigent.

Nous invitons le Secrétaire général et l'équipe des moyens civils à continuer d'œuvrer à la réalisation de leurs objectifs ambitieux afin de rendre le système des Nations Unies plus souple et sophistiqué concernant la mobilisation des moyens civils. Cela permettra d'améliorer la capacité de réaction de l'ONU dans des situations fragiles et de faire face plus efficacement aux problèmes que nous rencontrons au lendemain d'un conflit. À cet égard, nous attendons avec intérêt la création d'un cadre à l'échelle du système en vue de fournir un appui au renforcement des capacités, et nous accueillerions favorablement des propositions faites aux États Membres à cet effet.

Les Pays-Bas tiennent également à souligner qu'il importe de mobiliser des capacités pour la coopération de l'ensemble du Sud et la coopération Sud-Sud dans ce cadre. Il est clair que les pays sortant d'un conflit peuvent bénéficier de l'expérience d'autres pays qui ont rencontré les mêmes problèmes. La coopération trilatérale peut appuyer cette idée. Par exemple, les Pays-Bas ont coopéré avec le Ghana et la Mission des Nations Unies au Libéria afin de former des douaniers libériens.

Les Pays-Bas continueront d'appuyer les efforts qui permettent de renforcer la coordination entre les différentes institutions des Nations Unies et entre les initiatives bilatérales et multilatérales axées sur le renforcement du rôle des experts civils au lendemain d'un conflit. Nous nous félicitons donc de l'arrangement auquel sont récemment parvenus le Département des opérations de maintien de la paix et le Programme des Nations Unies pour le développement en vue de servir de point de contact mondial pour la police, la justice et le système pénitentiaire. Nous améliorons également nos propres systèmes de déploiement d'experts civils, et nous allons nous connecter à la plateforme en ligne CAPMATCH, qui a été lancée récemment. J'encourage les autres États Membres à faire de même.

Une dernière question, qui revêt cependant de l'importance, est la nécessité que les États Membres de l'ONU, qui sont rassemblés dans cette salle, suivent une approche cohérente en ce qui concerne le rôle important que jouent les moyens civils en vue de permettre aux pays concernés de laisser derrière eux les conflits et de cheminer vers le développement. La Réunion de haut niveau sur l'état de droit aux niveaux national

et international et la réunion de haut niveau sur la consolidation de la paix organisée par le Président de la Commission de consolidation de la paix ont reconnu l'importance cruciale de la consolidation de la paix dans la réalisation à long terme d'une paix durable par le biais de la sécurité et du développement. Toutefois, les débats sur les liens entre consolidation de la paix et développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet ont été laborieux et difficiles. De plus, il n'est pas toujours facile d'appuyer et de soutenir le leadership de pays fragiles et sortant d'un conflit en raison des résistances que cela provoque. Malheureusement, le processus de mobilisation des moyens civils s'est également heurté à une résistance quelque peu féroce.

Si nous déclarons collectivement que nous sommes sérieusement engagés dans la consolidation de la paix lors de débats comme celui d'aujourd'hui, nous devons également nous assurer que nous nous engageons à faire des progrès dans les débats connexes au sein de tous les organismes des Nations Unies afin d'assurer que l'ensemble du système puisse contribuer à cette cause importante.

M. Shin Dong Ik (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord remercier le Président d'avoir convoqué la présente réunion sur les moyens civils à mobiliser dans les situations postconflituelles au titre du point 118 de l'ordre du jour. Mes remerciements vont également au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et à son équipe des moyens civils, pour l'initiative qu'ils ont prise et pour le leadership dont ils ont fait preuve dans la réalisation de progrès tangibles. Je crois que le débat d'aujourd'hui servira à recueillir des points de vue importants pour la poursuite de nos efforts collectifs en vue d'enrichir les moyens civils dans les pays sortant d'un conflit.

Nous savons tous très bien que la fin d'un conflit ne signifie pas automatiquement une paix florissante. En effet, la fragilité des pays en situation postconflituelle ne peut cesser que lorsque la population elle-même peut devenir maîtresse de son destin. Sans capacités civiles adéquates, la paix durable et le développement long terme resteront un rêve inaccessible. C'est dans cet esprit que la République de Corée s'est jointe à de nombreux États Membres en tant que coauteur de la résolution 66/255, adoptée par consensus en mars.

La République de Corée note avec satisfaction que le rapport du Secrétaire général sur les moyens civils à mobiliser dans les situations postconflituelles (A/67/312) contient des évaluations spécifiques dans des

domaines prioritaires tels que l'appropriation nationale, le cadre à l'échelle du système, les partenariats et l'expertise. Nous croyons que le rapport est un pas dans la bonne direction et qu'il est conforme aux quatre principes communs du Partenariat de Busan, agréés et approuvés par quelque 160 pays à l'occasion du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, tenu l'année dernière à Busan, en République de Corée. Ces quatre principes sont, premièrement, l'appropriation des priorités de développement par les pays en développement; deuxièmement, l'orientation vers les résultats; troisièmement, la transparence et la redevabilité réciproque; et quatrièmement, les partenariats pour le développement ouverts à tous.

Les moyens civils étant en corrélation avec le développement des capacités des populations à bâtir et à assurer leur avenir de leurs propres mains, les approches en matière de planification et de mise en œuvre de renforcement des moyens civils contrôlés et menées par les pays doivent être au cœur de nos efforts. L'inclusion de tous les acteurs concernés – y compris les femmes et les enfants – et leur participation au processus sont également d'une importance critique. Nous pouvons également espérer une plus grande redevabilité lorsque l'approche démocratique est garantie, tant pour la forme que pour le fond.

Toutefois, dans la conjoncture actuelle, les composantes « maintien de la paix », « consolidation de la paix » et « développement » des Nations Unies ne sont pas suffisamment harmonisées. Au lieu d'adopter une approche fragmentée, ces efforts devraient être synchronisés dans un souci d'efficacité maximale. Les moyens civils doivent être promus à la phase « maintien de la paix », voire avant, afin d'éviter de laisser passer des chances et de gaspiller du temps et des ressources. Plus spécifiquement, il faut évaluer avec précision les demandes de ressources et d'expertise. Par ailleurs, la division du travail et la création de partenariats entre les parties prenantes doivent être planifiées à l'avance afin d'éviter les doubles emplois. À cet égard, nous attendons avec intérêt la mise en œuvre rapide et fructueuse de cette initiative afin que l'ONU puisse, comme le Secrétaire général l'a souvent souligné, être unie dans son action.

La République de Corée se félicite également de l'inauguration de la plateforme en ligne CAPMATCH et espère que cet outil permettra d'harmoniser l'offre et la demande en matière de ressources et d'expertise. En République de Corée, 13 institutions gouvernementales et non gouvernementales – universités, hôpitaux et

organismes de secours – ont proposé leurs services. Nous encourageons l'ONU à élaborer une stratégie spécifique visant à faire une utilisation maximale de CAPMATCH et à apporter une contribution substantielle à cette initiative.

La République de Corée est d'avis qu'il est crucial pour l'ONU d'établir un système rationalisé d'appui à la stabilité politique et économique à long terme des pays en situation postconflictuelle dans le climat international difficile que nous traversons. S'étant relevée des cendres de la guerre pour devenir ce qu'elle est aujourd'hui, la République de Corée est prête à partager son expérience.

M. Vilović (Croatie) (*parle en anglais*) : Je tiens d'abord à remercier le Secrétaire général pour son rapport sur les moyens civils à mobiliser dans les situations postconflituelles (A/67/312), dont nous sommes saisis aujourd'hui.

La Croatie souscrit à la déclaration faite plus tôt par l'observateur de l'Union européenne. Je voudrais cependant faire quelques observations supplémentaires à titre national.

La Croatie appuie sans réserve les efforts déployés actuellement pour élargir et étoffer la réserve d'experts prêts à aider à remettre sur pied et à transformer les institutions nationales dans les pays sortant d'un conflit. Cette transformation institutionnelle, menée par les autorités nationales et englobant tous les éléments clefs du tissu social d'un pays, est l'une des conditions préalables les plus importantes à un relèvement permanent et à une paix durable dans tous les pays touchés par un conflit.

La Croatie se félicite de la mise en place d'un processus global et à larges assises dont l'objectif est d'atteindre les meilleurs résultats possibles dans ce domaine crucial. Dans ce contexte, nous nous félicitons tout particulièrement de l'inauguration récente de la plateforme en ligne CAPMATCH, qui devrait favoriser la contribution d'un nouveau partenariat entre les acteurs pertinents, y compris les organisations non gouvernementales.

Il est particulièrement encourageant d'apprendre que la plateforme a bénéficié d'un appui solide de la part des pays du Sud. La Croatie est convaincue qu'une bonne connaissance du contexte et des circonstances d'un conflit, dérivée, entre autres choses, d'expériences similaires d'autres conflits, devrait, en toute probabilité, faciliter le succès de cette importante entreprise.

La Croatie a appuyé le projet CAPMATCH dès sa création et continuera à le faire en partageant sa vaste expérience en matière de reconstruction et d'édification de l'État après conflit. Trois de nos ministères – les Ministères de la justice, des finances et des anciens combattants – ont apporté leurs contributions à la plateforme, et nous avons l'intention de continuer dans cette direction à l'avenir. Nous mettons actuellement au point un registre national des moyens civils qui permettra, une fois en place, d'améliorer considérablement la diversité, la rapidité et la souplesse de notre engagement. Dans ce contexte, la Croatie attache une importance particulière aux activités de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix, en particulier pour ce qui est de la fourniture d'un financement prévisible et durable des experts civils. En même temps, nous sommes très favorables à une coopération institutionnelle en vue d'identifier et de relever les futurs défis.

Enfin, comme nous l'avons fait remarquer à maintes reprises lors de nos précédents débats sur la consolidation de la paix et les questions connexes, la Croatie accorde une importance capitale aux questions de coordination effective et de coopération mutuelle entre tous les acteurs concernés dans les efforts de consolidation de la paix, surtout en cette période d'austérité et de raréfaction des ressources.

M. Tarar (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui. Nous remercions aussi le Secrétaire général de son rapport sur les moyens civils à mobiliser dans les situations postconflituelles (A/67/312). La délégation pakistanaise s'associe à la déclaration faite par la représentante de la Tunisie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis aujourd'hui est le fruit d'un long processus incluant la création d'un groupe consultatif de haut niveau et l'élaboration d'un rapport où sont formulées des recommandations et des mesures de suivi. Il souligne que l'initiative de renforcement des capacités civiles a bénéficié des consultations étroites menées avec les États Membres et la Commission de consolidation de la paix, ainsi que dans le cadre de réunions régionales et de discussions informelles. Un tel dialogue est essentiel pour alimenter le débat sur l'initiative de renforcement des capacités civiles. Nous espérons que les consultations intergouvernementales, notamment à la Cinquième Commission et au Comité

spécial des opérations de maintien de la paix, donneront lieu à de nouvelles avancées sur le sujet. Je voudrais faire les quatre observations suivantes pour illustrer notre point de vue sur la question.

Premièrement, le Pakistan appuie pleinement l'idée de renforcer la prise en main nationale dans le déploiement des capacités civiles. Le Secrétaire général a souligné à juste titre qu'il est nécessaire de soutenir le renforcement des capacités en suivant les priorités déterminées au niveau des pays et en encourageant un dialogue national ouvert englobant aussi bien le gouvernement que la société civile.

Deuxièmement, il importe de comprendre la pertinence des compétences dans le contexte d'une situation postconflituelle donnée. Formuler des directives claires concernant l'utilisation de ces compétences sur le terrain permettra d'optimiser les résultats. De préférence, les capacités devraient être issues de la région concernée, y compris pour ce qui est des postes de direction. Il nous faut aussi prévoir des garde-fous pour protéger le système contre les problèmes de sureffectifs.

Troisièmement, le déploiement des capacités civiles dans les missions de maintien de la paix devrait être pensé avec soin pour éviter les chevauchements de fonctions et le gaspillage de ressources. Les capacités civiles ne sauraient se substituer aux fonctions clefs du maintien de la paix ou intervenir aux dépens des ressources consacrées au maintien de la paix. En outre, les Casques bleus de l'ONU s'acquittent de multiples tâches de consolidation de la paix, dans le cadre des diverses missions intégrées. Voilà pourquoi les capacités civiles devraient venir en complément des structures en place et non créer des structures parallèles.

Enfin, les capacités civiles doivent obéir aux cadres réglementaires et financiers en place à l'ONU. Nous croyons comprendre qu'au fur et à mesure que l'initiative de renforcement des capacités civiles sera développée, le Secrétaire général formulera des propositions concrètes sur le résultat final attendu, les critères à appliquer et les liens organisationnels, ainsi que sur la portée, la surveillance, la supervision, la planification et le financement de l'initiative, ce qui aidera les États Membres à prendre les décisions en toute connaissance de cause. À cet égard, les observations et recommandations contenues dans le rapport pertinent du Comité consultatif sur les questions administratives et financières, publié sous la cote A/67/583, méritent une attention sérieuse.

Nous espérons sincèrement que l'initiative de renforcement des capacités civiles évoluera selon un processus contrôlé par les États Membres. Les débats d'aujourd'hui, notamment les quatre points soulevés par notre délégation, peuvent être utiles pour baliser une telle approche.

M^{me} Chartres (Australie) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Président d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui sur un important aspect de la réforme et de l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies, et nous remercions le Secrétaire général de son rapport (A/67/312).

L'Organisation des Nations Unies a un rôle essentiel à jouer dans le renforcement des capacités civiles au lendemain d'un conflit. L'Australie se félicite des progrès enregistrés au cours de l'année écoulée dans le renforcement de la coopération entre les organismes des Nations Unies, au Siège et dans les pays, pour fournir un soutien efficace aux pays qui, sortant d'un conflit, s'efforcent de devenir des États pacifiques, prospères et démocratiques. À cet égard, nous saluons la création d'un pôle de coordination mondial pour le secteur de l'état de droit et félicitons les organismes concernés. Nous saluons en outre la contribution de l'initiative de renforcement des capacités civiles à la planification de la Mission en Libye et au recensement des besoins du pays.

Nous sommes d'avis qu'il faut donner la priorité au renforcement des capacités dans les domaines de la sécurité, de la justice, des processus politiques ouverts, des fonctions essentielles de l'État et de la remise sur pied de l'économie. Le recensement des compétences appropriées dans ces domaines et leur déploiement d'une façon opportune et souple est un aspect essentiel du travail de l'Organisation des Nations Unies.

L'Australie appuie pleinement les mesures destinées à accroître l'utilisation des compétences des pays du Sud. La coopération Sud-Sud facilite le partage des expériences, des enseignements tirés et des bonnes pratiques entre pays ayant rencontré et surmonté des obstacles similaires, mais il faut bien comprendre aussi que cette coopération vient compléter et non remplacer la coopération Nord-Sud. C'est pourquoi nous invitons l'ONU à trouver des moyens plus rapides et plus efficaces de mobiliser les compétences, là où elles se trouvent.

Nous espérons que les procédures et pratiques en vigueur aux Nations Unies continueront d'être améliorées pour que le soutien fourni par le système soit plus souple

et plus adapté, notamment grâce à des fichiers d'experts interorganisations et à des arrangements avec les États Membres prêts à mettre à disposition les compétences nécessaires pour aider l'ONU dans sa mission essentielle d'appui à la consolidation de la paix et au renforcement des institutions.

L'Australie est heureuse de fournir des experts dans le domaine de la justice à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud. Ce soutien permet de répondre à un besoin urgent.

L'Australie consacre plus de la moitié de son budget d'aide régionale et bilatérale aux pays fragiles ou en proie à un conflit. Sept des principaux bénéficiaires de l'aide australienne sont des pays fragiles ou touchés par un conflit. Forts d'une longue histoire d'engagement auprès de ces pays partenaires, nous avons une idée claire du soutien que nous devons apporter et de la manière la plus efficace de le faire.

Nous sommes conscients de la nécessité d'adopter une approche sans exclusive conforme aux priorités des États partenaires, et de procéder à une analyse approfondie du contexte local pour orienter le soutien que nous apportons aux gouvernements confrontés au défi de rétablir la stabilité et la confiance et de mettre en place des institutions pleinement fonctionnelles. Nous savons que nous devons aligner notre aide sur le cycle de planification et les priorités du pays concerné et travailler autant que possible dans le cadre des systèmes nationaux, ce qui est essentiel pour renforcer la prise en main par le gouvernement et les capacités de l'État. Nous savons aussi qu'il faut rester engagé sur le long terme et qu'il n'y a pas de solution rapide. Nous demandons à l'Organisation des Nations Unies d'appliquer les mêmes principes et préconisons l'adoption de nouvelles mesures pour renforcer la coordination et la cohérence à l'échelle du système, mais aussi entre l'ONU, la Banque mondiale et les autres institutions financières.

De l'aveu même du Groupe g7+, sortir d'une situation de fragilité est un processus politique long qui exige maîtrise et prise en main par les pays. L'Australie salue les mesures prises au sein du système des Nations Unies pour renforcer cette maîtrise et cette prise en main, notamment grâce à des initiatives innovantes, adaptées et souples destinées à renforcer les capacités et les compétences civiles. Fervent partisan de l'initiative de renforcement des capacités civiles, l'Australie continuera d'appuyer cet important aspect du programme de réforme. Nous savons qu'il est en mesure d'améliorer

concrètement la vie de ceux qui vivent dans des pays sortant d'un conflit.

M. Illichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie estime que le soutien au renforcement des capacités civiles nationales est un important aspect de l'aide qu'apporte l'Organisation des Nations Unies aux États sortant d'un conflit. Conformément à la résolution 66/255 du 16 mars 2012, le rapport du Secrétaire général sur les moyens civils à mobiliser dans les situations postconflituelles (A/67/312) et les autres mesures prises dans ce domaine doivent être examinés par les organes subsidiaires de l'Assemblée générale, en particulier le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, la Cinquième Commission et la Commission de consolidation de la paix.

Nous croyons que le débat d'aujourd'hui devrait permettre aux États Membres d'exercer le contrôle qu'ils sont en droit d'exercer sur les propositions formulées par le Secrétariat dans les divers domaines d'activités des Nations Unies. Sans préjuger des débats qui auront lieu au sein des organes subsidiaires, nous estimons à titre préliminaire que les initiatives prises par le Secrétaire général dans le domaine du renforcement des capacités civiles sont loin d'avoir toutes été bien pensées. La priorité dans ce domaine doit être de procéder à un contrôle approprié des activités du personnel déployé dans les pays sortant d'un conflit dans le cadre des mandats de l'ONU existants. Il est tout aussi fondamental de respecter scrupuleusement les normes les plus élevées des Nations Unies concernant la qualification des membres du personnel ainsi que les règles relatives à leur déploiement et à leurs attributions.

Le lancement de la plateforme en ligne CAPMATCH nous laisse quelque peu perplexes, car ce projet n'a toujours pas été approuvé par les États Membres et n'en est encore qu'à la phase de planification. Nous pensons qu'il serait dans l'intérêt de tous les États Membres de rétablir l'ordre logique d'élaboration du projet. En ce sens, nous pensons qu'il serait judicieux de suspendre la mise en ligne de ce site Web et de se concentrer sur la définition des paramètres du projet.

M^{me} Comesaña Perdomo (Cuba) (*parle en espagnol*) : Ma délégation remercie le Secrétaire général de son rapport sur les moyens civils à mobiliser dans les situations postconflituelles (A/67/312), qui couvre des aspects essentiels relatifs aux concepts politiques, aux modalités de coopération et aux initiatives prises au sein de l'ONU et en dehors, qui doivent tous être examinés en

profondeur par les mécanismes intergouvernementaux compétents, notamment le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, la Commission de consolidation de la paix, ainsi que les Quatrième et Cinquième Commissions.

Nous notons avec préoccupation l'utilisation de notions, par exemple celle d'« États fragiles », qui n'ont pas été définies par l'Assemblée générale, ce qui confirme la tendance du Secrétariat à recourir à certains concepts et à certains termes malgré les objections répétées des États Membres. Même si nous nous exprimerons plus avant sur la question dans le cadre des divers organes compétents des Nations Unies, nous tenons à clarifier certains aspects essentiels au cours du présent débat.

Les propositions présentées sur le renforcement des moyens civils dans les situations postconflituelles doivent être examinées et approuvées par les États Membres. La pleine participation des gouvernements doit constituer le socle sur lequel repose le fonctionnement de la plateforme en ligne CAPMATCH, qui doit être totalement ouverte. Nous sommes convaincus que son lancement aurait dû être approuvé par l'Assemblée générale. Il nous appartient donc d'approuver ou de modifier les lignes directrices régissant CAPMATCH.

Les propositions en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire doivent s'inspirer des directives approuvées par l'Assemblée générale et ne pas avoir d'effet adverse sur le niveau des ressources de la coopération internationale destinées au développement des pays en développement. Les organisations non gouvernementales participant à la plateforme en ligne CAPMATCH doivent avoir le statut consultatif auprès du Conseil économique et social. La règle de la délégation de pouvoir s'agissant de cette initiative doit, elle aussi, être préalablement approuvée par l'Assemblée générale et s'accompagner d'un mécanisme de responsabilisation robuste.

Enfin, je voudrais réaffirmer que ma délégation est disposée à participer activement aux discussions sur la question dans les différentes instances où elle sera examinée.

M. Guerber (Suisse) : La Suisse félicite le Secrétaire général de ses efforts et des progrès accomplis en matière de mobilisation de moyens civils dans les situations postconflituelles. Nous continuons de croire que ces efforts comptent au nombre des mesures les plus importantes actuellement engagées dans ce domaine au sein du système des Nations Unies. Tout comme le

Secrétaire général, nous sommes d'avis que les récents événements confirment le bien-fondé de cette approche. Par ailleurs, nous félicitons le Secrétaire général pour la transparence et l'ouverture dont il fait preuve dans sa conduite du processus. La Suisse a toujours soutenu, et continue aujourd'hui encore à soutenir le déploiement d'efforts visant à renforcer les capacités civiles après un conflit.

Qu'il me soit permis maintenant de revenir sur quatre points auxquels la Suisse attache une importance particulière.

Premièrement, l'adoption d'une démarche coordonnée et systématique reste primordiale. En œuvrant au renforcement des capacités civiles, nous sommes contraints de sortir des sentiers battus, c'est-à-dire du cadre de l'ONU, et d'avoir une perspective plus large. Le chapitre sur les partenariats le démontre clairement. Il est essentiel que nous ayons une idée précise des autres acteurs impliqués et de leurs actions et que nous identifions les lacunes et la meilleure façon de les combler.

L'ONU n'est pas obligée de relever à elle seule tous les défis qui se posent. Elle peut partager les responsabilités avec d'autres intervenants, sachant qu'un processus fondé sur la prise en main par les pays devra être privilégié. L'existence de solides partenariats est donc une nécessité dans les contextes complexes de consolidation de la paix qui prévalent aujourd'hui.

La collaboration avec la Banque mondiale est particulièrement exemplaire à cet égard. L'ONU et la Banque mondiale ne réalisent plus chacune dans leur coin des tâches successives dans les mêmes domaines. Au contraire, leurs mandats sont interdépendants et doivent tenir compte des contributions de chacun en fonction des atouts et des avantages comparatifs respectifs. Des initiatives prometteuses ont été lancées, comme l'échange de personnel ou le Fonds d'affectation spéciale pour le partenariat ONU-Banque mondiale, financé par la Suisse. Ce Fonds est un outil qui soutient des projets communs, tel l'examen des dépenses publiques au Libéria, lequel sert de fondement à la réforme du secteur de la sécurité dans le pays. Nous sommes convaincus que de telles initiatives ne pourront que contribuer à l'amélioration de cette relation fondamentale.

Deuxièmement, nous aimerions souligner l'importance d'une approche sexospécifique devant être intégrée pleinement dans toutes les actions mises en œuvre. Le Secrétaire général indique qu'il n'existe pas

de méthode à l'échelle du système capable d'identifier les compétences nécessaires en la matière au lendemain d'un conflit. Cette prise de conscience est déjà un premier pas en avant. Nous nous réjouissons d'en savoir un peu plus sur l'approche systématique qui est envisagée pour déployer des compétences dans ce domaine. Nous estimons également très judicieuse l'idée d'intégrer des experts de la problématique hommes-femmes, non pas dans des unités spéciales ad hoc, mais dans les principaux secteurs chargés des opérations de consolidation de la paix et dans les bureaux des représentants de haut niveau sur le terrain. Assumant une fonction de formateurs, ces spécialistes pourraient susciter des discussions plus poussées et stratégiques sur l'importance que revêt la parité des sexes dans la réussite des mesures de consolidation de la paix et sur les moyens d'assurer leur efficacité.

Troisièmement, ce qui compte à nos yeux, ce sont les résultats obtenus. L'application concrète des mesures et l'information réciproque devraient nous fournir de précieuses indications sur la façon d'aller de l'avant. Parmi les exemples récents, citons le Timor-Leste, où les efforts portant sur le renforcement des capacités civiles contribuent au transfert en douceur des responsabilités à une équipe de pays des Nations Unies, et la Libye, où un système de planification innovant a été utilisé.

La plateforme en ligne CAPMATCH est un autre dispositif qui offre la possibilité d'obtenir des résultats probants et constitue un moyen propice à l'apprentissage et aux améliorations. CAPMATCH peut donner une meilleure visibilité aux actions de renforcement des capacités menées par des pays du Sud, et donc stimuler la coopération entre ces derniers, tout en favorisant les changements d'approche nécessaires dans le Nord et au sein de la communauté des donateurs. Afin d'exploiter ce potentiel et de parvenir aux résultats escomptés, la plateforme CAPMATCH doit faire l'objet d'un consensus et être soutenue durablement, notamment sur le plan financier. Enfin, il est indispensable de répartir clairement les tâches et les responsabilités. Dans ce contexte, nous sommes favorables à la création, dans le domaine de l'état de droit, d'un pôle de coordination mondial axé sur la police, la justice et le système pénitentiaire. Nous attendons avec intérêt les prochaines évolutions dans ces différents dossiers.

Quatrièmement, la question des capacités civiles doit s'inscrire dans une approche à long terme. Le rapport du Secrétaire général (A/67/312) le souligne, entre autres, dans les passages consacrés au renforcement

des institutions. Se fondant sur un processus inclusif et la prise en main par les pays, ce dernier requiert un engagement durable de tous les acteurs concernés. Il faudra faire preuve de patience, de persévérance et de courage pour privilégier la viabilité à long terme du projet à ses gains à court terme.

La Suisse appuie résolument les efforts portant sur la mobilisation des capacités civiles après un conflit et espère pouvoir développer davantage cette initiative.

M. Langeland (Norvège) (*parle en anglais*) : Nous avons beaucoup appris en matière de consolidation de la paix au cours des dernières décennies, et en particulier, nous avons beaucoup appris de nos échecs. Premièrement, nous avons appris que nous devons améliorer l'usage que nous faisons des capacités civiles au lendemain d'un conflit et, deuxièmement, que nous devons nous concentrer sur le renforcement des capacités nationales. L'initiative de renforcement des capacités civiles est l'une des suites données par les Nations Unies à ces enseignements.

Nous voudrions mettre en évidence les exemples d'activités menées sur le terrain mentionnés dans le rapport du Secrétaire général (A/67/312). Ces exemples illustrent les résultats auxquels peut aboutir cette initiative. Nous attendons avec intérêt d'autres exemples dans les prochains mois. Nous devons faire preuve de sens pratique et axer notre action sur les résultats, tout en nous employant à appuyer efficacement les priorités et processus nationaux.

Nous nous réjouissons de ce que le Secrétaire général souligne que les consultations régionales « ont confirmé que les pays affectés par un conflit ou une crise éprouvent un intérêt particulier à partager les expériences comparables d'autres pays et en tirer les enseignements » (A/67/312, *par. 18*). C'est justement ce à quoi sert l'ONU, apprendre les uns des autres et avancer ensemble.

D'après le rapport du Secrétaire général, il est indiqué que l'on a constaté qu'il n'y avait pas de méthode à l'échelle du système pour identifier les compétences nécessaires en la matière au lendemain d'un conflit. Nous aimerions recevoir des informations à jour sur l'avancement de ces travaux.

La Norvège coopère avec les pays du Sud en matière de renforcement des capacités civiles locales, notamment par le biais du programme Formation pour la paix, à travers lequel la Norvège, en collaboration avec des partenaires africains, finance le renforcement

des capacités africaines durables au profit des opérations de paix des Nations Unies, de l'Union africaine, des communautés économiques régionales et des mécanismes régionaux. Le programme Formation pour la paix finance des activités de formation, de prescription de politique et de recherche. Par le biais de ce programme, nous appuyons le seul fichier de capacités civiles africaines existant, à savoir l'African Civilian Response Capacity for Peace Support Operations.

Un autre exemple de la coopération entre la Norvège et les pays du Sud est le partenariat triangulaire Nord-Sud-Sud au Soudan du Sud, par le biais de l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Les fonds fournis par le Gouvernement norvégien sont gérés par le Programme des Nations Unies pour le développement, et notre principal partenaire d'exécution est le Ministère du travail, de la fonction publique et du développement des ressources humaines du Sud-Soudan.

Nous savons par expérience que la coopération triangulaire et la coopération Sud-Sud ont beaucoup à offrir. Nous sommes heureux de noter que cette philosophie est au cœur de l'initiative de renforcement des capacités civiles. Je tiens à mettre en évidence le caractère innovant de cette initiative.

Nous nous réjouissons de constater que la nouvelle plateforme en ligne, CAPMATCH, a été mise en place. Tout en notant que CAPMATCH n'est pas un site de recrutement des Nations Unies, nous encourageons l'utilisation fréquente de ce mécanisme.

À l'instar d'autres délégations, la Norvège se félicite de la désignation du pôle de coordination mondial pour le secteur de l'état de droit.

Le Président assume de nouveau la présidence.

Nous sommes heureux de constater que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) a examiné le rapport du Secrétaire général en détail. À juste titre, le CCQAB a indiqué qu'il y avait encore beaucoup à faire. Toutefois, nous ne devons pas perdre de vue l'objectif de ce processus. L'Assemblée générale a adopté la résolution 66/255 parce que nous étions tous convaincus que les Nations Unies devaient améliorer l'utilisation qu'elles font des capacités civiles au lendemain d'un conflit. Nous sommes confiants que le Secrétaire général pourra ouvrir la voie en vue de la réalisation de l'objectif que nous poursuivons tous – une ONU mieux à même de rétablir et de consolider la paix dans les pays sortant d'un conflit.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur les points 118 et 118 a) de l'ordre du jour.

Pour clore le présent débat, je voudrais indiquer que la question que nous venons d'examiner est une question à multiples facettes, qui a une large portée et qui sera examinée par diverses instances. Je voudrais faire part de la décision prise par les États Membres à cet égard.

Ce rapport, après avoir été dûment examiné par la Commission de consolidation de la paix, la Cinquième Commission et le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, vraisemblablement en mars ou avril 2013, sera examiné par la plénière de l'Assemblée générale. Même si nous apprécions à leur juste valeur les avis exprimés lors du débat d'aujourd'hui sur cette question, à ce stade, ce débat d'ouverture ne peut être interprété comme une approbation ou une promotion du rapport publié sous la cote A/67/312.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen des points 118 et 118 a) de l'ordre du jour.

Point 15 de l'ordre du jour

Culture de paix

Rapport du Secrétaire général (A/67/283)

Note du Secrétaire général (A/67/284)

Projets de résolution (A/67/L.44, A/67/L.45 et A/67/L.46)

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais appeler l'attention des membres sur une lettre datée du 16 août 2012, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général, transmettant le cinquième rapport annuel du Haut-Représentant des Nations Unies pour l'Alliance des civilisations (A/67/336).

Je donne maintenant la parole au représentant des Philippines, qui va présenter le projet de résolution A/67/L.44.

M. De Vega (Philippines) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, au nom de mon gouvernement, je voudrais présenter mes condoléances les plus sincères au Gouvernement et au peuple des États-Unis d'Amérique à la suite de l'incident tragique qui s'est produit vendredi dernier à Newton, dans le Connecticut. Les Philippines

partagent la douleur de ceux qui ont perdu des êtres chers, des membres de leur famille ou des amis. Cet ignoble incident a coûté la vie à 26 personnes – 20 jeunes enfants et six éducateurs.

M. Prozor (Israël), assume la présidence.

En ce moment où cette communauté essaie de comprendre cette tragédie, nous nous joignons à la communauté internationale dans la prière en exprimant notre espoir que ceux dont la vie a été bouleversée à tout jamais par cet incident pourront trouver la force, le réconfort et la consolation dont ils ont besoin. C'est en partie pour honorer la mémoire de ces enfants et de leurs enseignants que nous réitérons notre engagement à renforcer les bases d'un monde plus pacifique, plus attentionné et plus bienveillant, fondé sur une culture de paix. De fait, comme cela a été exprimé dans les messages commémoratifs et les messages d'espoir lus durant la cérémonie œcuménique organisée en l'honneur des victimes, nous ne devons pas laisser ces incidents et les autres actes de violence submerger notre monde. C'est notre responsabilité envers nos enfants. C'est notre responsabilité envers le monde.

C'est fort de cet engagement que les Philippines présentent aujourd'hui, conjointement avec le Pakistan, le projet de résolution A/67/L.44, qui s'appuie sur nos efforts collectifs visant à renforcer une culture de paix dans le monde entier.

C'est en 2004 que les Philippines ont présenté pour la première fois à l'Assemblée générale un projet de résolution sur la promotion du dialogue entre les religions. Elles l'ont fait avec la ferme conviction – partagée par nombre de partenaires de l'ONU – que l'un des moyens d'instaurer la paix dans le monde serait de resserrer les liens entre les membres de la famille humaine, autour d'une meilleure compréhension et d'un plus grand respect de leur diversité. Cela n'était pas considéré comme une tâche facile, mais nous savions que cela pouvait être fait. Nous savions que nous pouvions abattre les murs artificiels érigés pour séparer les êtres humains. Nous savions que cela passait par le dialogue interreligieux et interculturel.

Depuis l'adoption à l'unanimité de la résolution historique 59/23, nous avons constamment consolidé les bases de cette initiative et nous nous sommes employés avec détermination à accroître la participation des principales parties prenantes et leur appropriation de cette initiative. Huit ans plus tard, nous avons vu s'instaurer une attention plus profonde pour le dialogue

interreligieux et interculturel dans le cadre de l'action intégrée et globale des Nations Unies dans le domaine de la paix. Huit ans plus tard, nous observons, un peu partout dans le monde, une reconnaissance accrue et plus importante des efforts en faveur du dialogue entre les religions, les cultures et les civilisations. Nous notons avec satisfaction que, depuis 2004, les résolutions portant sur ce sujet ont été adoptées à l'unanimité par l'Assemblée générale.

Le projet de résolution de cette année a été établi sous sa forme définitive à la suite de quatre séances de consultation. Tout au long de ce processus, nous nous sommes efforcés d'être ouverts et de prendre en compte les nombreuses observations et suggestions faites par un large éventail de participants. Le dialogue étant le thème prédominant du projet de résolution, il était normal qu'il soit au cœur de ce processus d'élaboration. À cet égard, je tiens à remercier toutes les délégations qui ont participé activement à ces discussions. L'approche constructive et la souplesse de toutes les délégations ont largement contribué au climat positif qui a caractérisé ces consultations. Nous notons que toutes les délégations qui y ont participé ont tout fait pour exprimer clairement leurs préoccupations et, surtout, pour s'écouter les unes les autres. C'est le dialogue que nous nous employons à instaurer et c'est l'élément essentiel du document dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Le projet de résolution A/67/L.44 s'appuie sur les nouveaux éléments apparus depuis l'adoption de la précédente résolution (résolution 66/226) à la soixante-sixième session, qui a établi les liens entre le dialogue œcuménique, la paix, le développement, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et le rôle important joué par l'UNESCO. Il contient, entre autres, les éléments clefs suivants : premièrement, des informations actualisées sur la résolution 66/226, notamment les informations nouvelles concernant l'UNESCO, y compris l'adoption, à la trente-sixième session de sa Conférence générale, de la résolution 40 intitulée « Proclamation d'une décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022) »; deuxièmement, au septième alinéa du préambule, dans la version anglaise, le remplacement du mot « peoples » par « people »; troisièmement, un paragraphe par lequel l'Assemblée se félicite que l'Année internationale du rapprochement des cultures (2010) ait été un succès et ait permis de créer un climat propice à la coexistence harmonieuse et aux échanges apaisés entre des sociétés diverses et au sein même de ces dernières; quatrièmement, un paragraphe par lequel

l'Assemblée proclame la période 2013-2022 Décennie internationale du rapprochement des cultures, demande aux États Membres de profiter de cette occasion pour accroître leurs activités liées au dialogue interreligieux et interculturel, en promouvant le respect et l'entente, et invite l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à coordonner l'action du système des Nations Unies dans ce domaine; cinquièmement, un paragraphe par lequel l'Assemblée accueille avec satisfaction les résultats du septième dialogue interconfessionnel de la Réunion Asie-Europe, tenue à Manille en 2011, qui portait sur la manière d'exploiter les avantages et de résoudre les difficultés que recèle la migration grâce au dialogue entre les religions et les cultures; sixièmement, un paragraphe par lequel l'Assemblée encourage les parties prenantes concernées à partager leurs pratiques optimales et leurs expériences en matière de dialogue entre les religions et les cultures en contribuant au portail électronique consacré au dialogue interconfessionnel créé par le Mouvement des pays non alignés, en application des engagements pris à la Réunion ministérielle extraordinaire du Mouvement des pays non alignés sur le dialogue et la coopération œcuméniques pour la paix et le développement, tenue à Manille en 2010; et, septièmement, un paragraphe par lequel l'Assemblée reconnaît l'importance du dialogue entre les religions et du rôle qu'il joue dans la promotion de la cohésion sociale, de la paix et du développement, et demande aux États Membres, selon qu'il conviendra et si les circonstances le permettent, d'envisager le dialogue entre les religions et les cultures comme un élément important des efforts en faveur de la paix et de la pleine réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Comme la résolution que nous avons parrainée l'année dernière, le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui est le fruit d'un travail dévoué et de l'amour de notre prochain. Les Philippines tiennent une nouvelle fois à remercier toutes les délégations qui ont activement participé aux délibérations. Nos oreilles, nos yeux, nos cœurs et nos esprits grands ouverts, nous avons engagé un véritable dialogue marqué par la franchise et la coopération. Les consultations ont montré en effet à quel point nous avons avancé dans la compréhension de ce dialogue. Nous savons gré à la délégation pakistanaise, l'auteur principal du projet, ainsi qu'au groupe des principaux coauteurs, de tout le travail qu'ils ont consacré à la coordination de nos efforts et de la souplesse dont ils ont fait preuve, grâce auxquels le document final est équilibré.

Nous remercions également les autres auteurs originaux et ceux qui se sont ajoutés à la liste des coauteurs. Leur appui est très important pour nous. Nous constatons à nouveau cette année que tous les membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est se sont portés coauteurs de ce projet de résolution. Nous exhortons les États qui ne l'ont pas encore fait à s'inscrire sur la liste des auteurs qu'ils trouveront à la table du Secrétariat. Nous sommes également redevables à l'UNESCO et au Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination du Département des affaires économiques et sociales pour leur assistance technique. Nous remercions également le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences de l'assistance technique qu'il nous a apportée.

Le dialogue interreligieux et interculturel demeure un maillon essentiel des vastes efforts que nous déployons dans le monde entier pour réaliser une paix durable – une paix qui est une condition indispensable du développement et une fin en soi, une paix qui permettra de faire en sorte que les plus vulnérables dans nos sociétés, en particulier nos enfants, grandiront non pas tapis dans les ténèbres de la peur et de la violence mais entourés de la lumière de la protection et de la sollicitude. En proposant aujourd'hui à l'Assemblée générale de se prononcer sur ce projet de résolution, mon pays, les Philippines, est convaincu que de nouvelles avancées suivront, vers un objectif que nous partageons tous, grâce au dialogue qui assure notre cohésion au sein de la grande famille humaine.

M. Tarar (Pakistan) (*parle en anglais*) : En tant que représentant d'un des deux auteurs principaux du projet de résolution à l'examen, j'ai l'honneur de faire la présente déclaration à la suite de la présentation, par mon collègue, le Représentant permanent adjoint des Philippines, du texte publié sous la cote A/67/L.44, intitulé « Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix ». Mon collègue a bien décrit l'importance que continue d'avoir cette initiative majeure, que nos deux pays mènent depuis un moment déjà. Nous sommes reconnaissants envers tous les États Membres, en particulier les auteurs du projet de résolution, qui appuient cette initiative depuis le début. Au fil du temps, elle a reçu un appui plus étendu puisqu'un nombre croissant d'États Membres de différentes régions se sont portés coauteurs du texte – ce qui reflète son importance et la nécessité de déployer des efforts véritables à cet effet à plusieurs niveaux.

Le projet de résolution a fait l'objet de deux semaines de délibérations approfondies au niveau des experts dans le cadre de consultations officielles. Nos délibérations se sont déroulées dans une atmosphère collégiale, ce qui nous a permis d'enrichir véritablement le contenu du projet de résolution de manière consensuelle. Les auteurs tiennent à exprimer leur gratitude pour les contributions constructives apportées par tous nos partenaires en vue de rationaliser et de renforcer cet important projet de résolution. Nous remercions également les délégations de leur souplesse et de leur coopération, qui ont permis d'élaborer un texte équilibré reflétant les vues de tous les partenaires. En conséquence, nous espérons que, comme par le passé, le texte sera une nouvelle fois adopté par consensus.

Les manifestations d'intolérance, de discrimination, de haine, de xénophobie et de violence fondées sur des perceptions erronées de différentes cultures et religions sont de plus en plus fréquentes. Les idéologies qui sèment la discorde, la méfiance et la défiance mutuelles sont alimentées par les extrémistes et opportunistes dans toutes les sociétés. En tant que représentants responsables de nos sociétés, nous devons nous attaquer à ce problème de front, avec courage et lucidité. Une évolution positive passe non par l'éloignement, mais par un engagement plus solide. Seul le dialogue nous permettra de surmonter les craintes mutuelles infondées mais profondément ancrées, qui se basent sur une compréhension insuffisante des différentes religions et cultures et sur notre incapacité à voir les choses d'un point de vue différent du nôtre.

Le projet de résolution vise à promouvoir le dialogue entre les différentes religions et cultures, à promouvoir la tolérance, le respect et une meilleure compréhension de nos vues et croyances mutuelles. Le dialogue interreligieux et interculturel doit se poursuivre de manière structurée à tous les niveaux, notamment, mais pas uniquement, entre les chefs religieux, les institutions, les gouvernements locaux et nationaux, les organisations régionales et internationales, la société civile et les médias. Le Pakistan estime que la diversité religieuse et culturelle est une force motrice qui peut apporter une importante contribution au développement socioéconomique de sociétés multiculturelles. Nous devons donc renforcer l'harmonie religieuse et culturelle au sein des sociétés et entre elles.

Nous sommes très heureux des résultats obtenus à l'issue de l'Année internationale du rapprochement des cultures, en 2010. Nous espérons que le fait que

la résolution proclame la période 2013-2022 Décennie internationale du rapprochement des cultures continuera d'encourager le dialogue interreligieux et interculturel en vue d'atteindre notre objectif commun, à savoir une meilleure compréhension et une paix plus solide entre les sociétés. Le Pakistan apprécie toutes les initiatives prises à cet effet par divers gouvernements et organisations à différents niveaux. La société civile joue également un rôle important dans la promotion de cette cause. Nous reconnaissons la contribution des institutions civiles et les encourageons à poursuivre leurs précieux efforts pour le bien commun de l'humanité.

Au Pakistan, nous avons créé des commissions pour l'entente entre les religions dans tout le pays. Ces commissions comptent des représentants de toutes les religions, dans le but de promouvoir la compréhension, de faire disparaître les malentendus et de favoriser l'harmonie par le dialogue. Par ailleurs, le Pakistan participe activement au dialogue interconfessionnel de la Réunion Asie-Europe, qui contribue largement à promouvoir la cohésion sociale, la paix et le développement.

Nous demandons instamment à tous les États Membres d'appuyer le projet de résolution dont nous sommes saisis, de promouvoir le dialogue à différents niveaux, et de favoriser une meilleure compréhension et une coopération accrue entre les religions et les cultures. Cela contribuera ainsi à l'instauration d'une culture mondiale de paix, chose à laquelle nous aspirons tous.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Hongrie, qui va présenter le projet de résolution A/67/L.45.

M. Körösi (Hongrie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter, au titre du point 15 de l'ordre du jour, le projet de résolution A/67/L.45, intitulé « Journée internationale de la charité ». Ce projet de résolution, qui est présenté au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Culture de paix », réaffirme le rôle que joue la charité dans la promotion de la paix et des principes universels de dignité humaine et de solidarité. Ce lien est reconnu dans le monde entier. Mère Teresa de Calcutta, dont la date du décès, il y a 15 ans, va être proclamée Journée internationale de la charité, a reçu le prix Nobel de la paix en 1979. Nos sociétés ont la chance d'apprendre, grâce à l'exemple donné par des représentants extraordinaires et emblématiques, ce que sont la pensée charitable et leur mode de vie. Plus récemment, en 2012, M. Abdul Sattar Edhi, du Pakistan, a été désigné comme candidat au prix

Nobel de la paix pour les accomplissements de toute sa vie, qui sont parallèles à l'action de Mère Teresa.

Si nous reconnaissons que l'action de personnes hors du commun et leur héritage qui jettent un pont entre les cultures, les religions, les civilisations et les nations sont un exemple pour chacun d'entre nous, l'objectif premier de ce projet de résolution est de nous rappeler que dans le monde entier, la charité est principalement l'œuvre d'innombrables personnes et d'organisations caritatives et bénévoles de toutes sortes. Pas une fraction de ces activités ne pourrait être accomplie sans le dévouement de millions de personnes dont nous ne connaissons jamais les noms.

L'objectif des auteurs du projet de résolution n'était pas de donner une définition arrêtée de la charité, car elle peut prendre différentes formes dans différentes cultures. Néanmoins, la charité peut être universellement définie comme l'union de différents acteurs autour du principe de solidarité et de l'idée de don bénévole. Fait intéressant, contrairement à certaines perceptions, la grande majorité des initiatives caritatives sont menées à l'intérieur des frontières nationales, et les actions charitables émanent de toutes les sections de nos sociétés. Elles ne se limitent pas à des donations de la part des très riches aux très pauvres.

En conséquence, il est commun, dans les différentes cultures et religions, de considérer la charité comme une manière de penser. C'est une manifestation de notre désir commun d'aider notre prochain. La charité peut atténuer les pires effets des crises humanitaires et suppléer les services publics de santé, d'éducation, de logement et de protection de l'enfance. Elle contribue à promouvoir la culture, la science, les sports et la protection des patrimoines culturel et naturel.

Elle promeut également les droits des populations marginalisées et défavorisées et répand le message d'humanité dans les situations de conflit. Comme la notion de volontariat, la charité crée de véritables liens sociaux et contribue à la création de sociétés plus ouvertes et résilientes. La charité demeure aussi importante aujourd'hui et à l'avenir qu'elle ne l'a jamais été.

Le projet de résolution dont est saisie l'Assemblée générale est court et simple, mais il est important. La proclamation de la Journée internationale de la charité créera une plateforme universelle en vue d'améliorer la visibilité, d'organiser des événements spéciaux et de créer des synergies – et par là renforcera encore l'appui

public. Si cette initiative établit un cadre universel pour l'exercice de la charité – et ravive l'attention portée à la charité –, son application concrète aux niveaux local, national, régional et international demeure la prérogative des différents acteurs, sur la base de leurs situations propres, des besoins et des priorités qui sont les leurs.

Pour terminer, je tiens à remercier les États Membres de leur appui et de leur participation constructive à nos consultations ouvertes et transparentes. Je remercie tous mes collègues de leurs précieuses contributions, qui nous ont aidés à répondre aux souhaits d'un large éventail d'acteurs. L'appui dont fait l'objet le projet de résolution dans toutes les régions reflète la reconnaissance universelle de la charité et l'importance durable que revêt le don désintéressé dans le monde d'aujourd'hui. Dans cet esprit, les auteurs demandent respectueusement à tous les États Membres d'appuyer le projet de résolution.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh, qui va présenter le projet de résolution A/67/L.46.

M. Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Au nom de ses coauteurs, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/67/L.46, intitulé « Suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix ». Chaque année depuis 2001, nous présentons un projet de résolution sur la question d'une culture de paix. Ce projet de résolution reçoit l'appui écrasant des États Membres, et est adopté chaque année par consensus.

Comme nous sommes arrivés au terme d'une décennie de promotion d'une culture de paix, nous pouvons nous poser la question de savoir si nous avons encore besoin d'une résolution sur le sujet. La réponse est oui. Nous avons besoin d'une telle résolution, encore plus que par le passé. Les tragédies récentes, la violence, les conflits, les malentendus et les meurtres partout dans le monde attestent que, en dépit des immenses efforts déployés pour créer un climat d'amour, de respect d'autrui et de tolérance dans une optique de paix, la paix continue de nous échapper. Nous avons sur le papier des cadres impressionnants, mais il continue d'être difficile de les traduire en actions. La méfiance, l'inégalité, la discrimination, les privations, l'incompréhension et l'intolérance partout dans le monde donnent de nouvelles dimensions aux conflits. Nous avons besoin d'une culture qui respecte la dignité humaine et qui soit imbue d'un esprit de tolérance propice à la compréhension

entre les nations. La promotion d'une culture de paix est devenue plus urgente que jamais.

Nous remercions l'UNESCO pour son rôle de premier plan dans la promotion d'une culture de paix. Notre gratitude va aussi à d'autres parties prenantes, à des individus et à la société civile. Leur appui enthousiaste à cette cause a contribué à la poursuite des efforts mondiaux visant à promouvoir une culture de paix.

C'est dans ce contexte que ma délégation présente ce projet de résolution annuel. Comme par le passé, les délégations ont participé activement au processus de négociation. Nous tenons à les remercier pour leur précieuse contribution, leur coopération et leur flexibilité. Le projet de résolution de cette année s'appuie sur les résolutions des années précédentes. À part quelques mises à jour techniques par rapport à la résolution de l'année dernière, le projet de résolution contient peu d'éléments supplémentaires.

Tout d'abord, il salue le Forum de haut niveau sur la culture de paix, qui s'est tenu le 14 septembre. Le premier en son genre, le Forum a réuni les États Membres, la société civile et les organismes des Nations Unies.

Deuxièmement, le projet de résolution salue le débat de haut niveau organisé par l'UNESCO pour marquer la Journée internationale de la paix le 21 septembre.

Troisièmement, tout en saluant la décision prise par la Conférence générale de l'UNESCO de proclamer le 30 avril Journée internationale du jazz, le projet de résolution demande aux États Membres de participer activement à la célébration de cette journée afin de développer et de renforcer les échanges interculturels et la compréhension entre les cultures, l'objectif étant de mieux se comprendre les uns les autres et de favoriser la tolérance.

Quatrièmement, le projet de résolution prie également le Président de l'Assemblée générale d'envisager d'organiser un forum de haut niveau, selon qu'il conviendra et dans les limites des ressources disponibles, sur la mise en œuvre du Programme d'action en faveur d'une culture de paix, qui se tiendrait à l'occasion de l'anniversaire de l'adoption du Programme d'action, le ou vers le 13 septembre.

Nous convenons tous qu'une culture de paix ne peut pas être instaurée par les seuls gouvernements. Elle exige un engagement et des efforts concertés de toutes

les parties prenantes, de la jeunesse, des enseignants, des chefs religieux et communautaires, des parents, des associations communautaires, des organisations non gouvernementales et de la société civile. Le Forum de haut niveau organisé par le Président nous a donné l'occasion sans précédent de réunir tous ces acteurs et d'imprimer un nouvel élan à notre effort. L'enthousiasme manifesté pendant le Forum nous a incités à prendre une disposition en vue de la tenue d'un autre forum le ou vers le 13 septembre. Nous remercions les États Membres d'avoir accepté de maintenir cette disposition dans le texte. La tenue annuelle d'une telle manifestation n'entraînera pas nécessairement des dépenses additionnelles dans le budget de l'ONU, mais cela enverra au monde le message puissant que l'ONU est vraiment résolue à encourager une culture de paix et de non-violence.

Ce projet de résolution rallie chaque année l'appui d'un grand nombre d'États Membres car c'est une question qui nous tient à cœur, une aspiration propre à l'humanité tout entière. C'est l'essence même de la Charte des Nations Unies. Je suis persuadé qu'un jour, toutes les délégations se porteront coauteurs de ce projet de résolution. Face à une telle aspiration, j'espère que nous serons en mesure d'adopter ce projet de résolution sans le mettre aux voix.

M. Sea (Cambodge) (*parle en anglais*) : Dans le cadre de la présente séance plénière tenue au titre du point 15 de l'ordre du jour, « Culture de paix », j'ai l'honneur de faire une déclaration au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) dont les membres sont le Brunei Darussalam, l'Indonésie, la République démocratique populaire lao, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, Singapour, la Thaïlande, le Viet Nam et mon propre, le Cambodge.

L'ASEAN apprécie vivement les efforts inlassables consentis par les États Membres, l'ONU et diverses organisations internationales et régionales pour promouvoir une culture de paix par le dialogue et la négociation en favorisant la tolérance, la confiance et l'entente mutuelle, ainsi qu'en traitant de toutes les formes de différends politiques et religieux, de l'ultranationalisme et du radicalisme. Nous nous réjouissons du nouveau Programme d'action pour une culture de paix adopté par la Conférence générale de l'UNESCO en novembre 2011, qui vise à promouvoir un engagement plus large en faveur d'une culture de paix et de non-violence. L'ASEAN salue également les efforts déployés par l'Alliance des civilisations

des Nations Unies pour faciliter un dialogue mondial sur la coexistence dans la diversité, la prévention des crises interculturelles et la mobilisation d'un vaste appui public en faveur de la diversité culturelle, de la tolérance et de l'inclusion.

Avec plus d'un demi-milliard d'habitants, l'Asie du Sud-Est est une mosaïque de religions et de cultures majeures. Elle abrite également de nombreux groupes ethniques. Sa diversité générale est le reflet de sociétés multiraciales, multireligieuses et pluriculturelles dans la plupart des pays de la région. En conséquence, les États membres de l'ASEAN ne sauraient trop souligner qu'il importe de créer et de maintenir une culture de paix dans la région et au-delà. En dépit du contexte multiracial, multireligieux et pluriculturel de la région, nous avons réussi à coexister relativement en paix depuis la création de l'ASEAN en 1967. C'est dans notre diversité que nous puisons notre force.

Il est indéniable que les interactions positives et les synergies entre les peuples de la région de l'Asie du Sud-Est ont contribué au succès de l'ASEAN et ont en fait ce qu'elle est aujourd'hui. Raison expliquant bien ce succès : la modération pratiquée dans la région dans toutes questions, qu'elles aient une dimension économique, politique, culturelle ou sociale. La pratique de la modération est une valeur importante de l'ASEAN. Nos sociétés ont pris des mesures actives et positives pour cultiver une culture de la paix à tous les niveaux.

C'est grâce à la pratique de la modération dans la région et à la reconnaissance de son importance que les dirigeants des États membres de l'ASEAN ont salué, lors du dix-huitième sommet de l'ASEAN tenu à Jakarta, l'initiative de créer un Mouvement mondial des modérés, initiative qu'ils ont ensuite adoptée à l'unanimité au Sommet de l'ASEAN tenu à Phnom Penh, le 3 avril. Cette initiative appelle essentiellement les voix des modérés – qui forment une majorité silencieuse – à couvrir les voix de l'extrémisme dans toutes ses formes et à reconquérir une position de supériorité morale. Nous estimons que la vraie division du monde aujourd'hui n'est pas entre l'Orient et l'Occident, entre pays développés et pays en développement ou entre Musulmans et non-Musulmans. La ligne de fracture se situe plutôt entre modérés et extrémistes de toutes religions et croyances, et ce dans tous les domaines et sous tous les aspects. À ce propos, nous sommes heureux qu'un quinzième aliéna sur la modération ait été ajouté au préambule du projet de résolution de cette année sur la promotion

du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix.

L'expression « culture de la paix » implique un fondement plus nuancé et plus complexe d'une paix durable, transcendant la simple cessation du conflit armé. Elle requiert la participation sans réserve de toutes les parties aux niveaux national et international. Il faut renforcer le dialogue sain et l'entente à tous les niveaux de la société et entre nations en créant un environnement national et international propice à la paix.

La paix et le bonheur sont des aspirations propres à toute l'humanité. Le renforcement et l'élargissement du secteur social par divers moyens, par exemple en fournissant un accès à l'enseignement public et aux soins de santé et en améliorant les conditions de vie, ainsi qu'en appuyant les progrès de chaque religion, contribuera à édifier une société libérée de la violence, du racisme et de la discrimination.

Le dialogue entre les religions et les cultures peut ouvrir les cœurs et les esprits, de sorte que les aspirations communes à tous puissent étayer la coopération institutionnelle aux fins de la coexistence pacifique et de l'entente mutuelle entre différentes religions et différentes cultures ethniques. Avec cela à l'esprit, de multiples initiatives ont été lancées, comme le Dialogue interconfessionnel régional de l'Asie-Pacifique, amorcé en 2004 et qui a eu lieu chaque année en Indonésie, aux Philippines, en Nouvelle-Zélande, au Cambodge et en Australie, ainsi que la Réunion ministérielle extraordinaire du Mouvement des pays non alignés sur le dialogue et la coopération œcuméniques pour la paix et le développement, qui s'est tenue à Manille en 2010, lors de laquelle ont été adoptés la Déclaration et le Programme d'action de Manille.

Les États membres de l'ASEAN ont aussi participé activement au Dialogue interconfessionnel de la Réunion Asie-Europe, qui vise à renforcer l'entente mutuelle et le respect entre toutes les confessions et religions en Asie et en Europe. En outre, le Forum tripartite consacré à la coopération œcuménique pour la paix, pionnier en la matière, offre une occasion unique aux gouvernements, aux organismes et bureaux des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales de discuter des moyens d'appuyer les programmes des Nations Unies liés à la coexistence pacifique.

Toutes ces initiatives se soutiennent mutuellement et sont destinées à renforcer et à consolider une culture de la paix. Ce faisant, l'action vise à être sans exclusive et

recherche la participation de tous les secteurs concernés, notamment les femmes, les jeunes, la société civile, les médias et le monde universitaire.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que l'ASEAN reste attachée à la promotion de la paix et appuie pleinement l'action des Nations Unies. À cet égard, nous croyons que, malgré nos différences de race, de credo et de croyance, nous appartenons tous à la même famille humaine, voués à un avenir commun et partageant le même désir de vivre dans un monde où règnent la paix, la stabilité et la prospérité, fondé sur le respect et l'intime reconnaissance de la diversité des êtres humains.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Chypre, qui interviendra au nom de l'Union européenne.

M. Makriyiannis (Chypre) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE) sur le projet de résolution contenu dans le document publié sous la côte A/67/L.44, intitulé « Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix ».

L'Union européenne voudrait remercier les délégations du Pakistan et des Philippines de l'esprit constructif dans lequel elles ont mené le processus de consultations. L'Union européenne est reconnaissante aux principaux coauteurs qui se sont efforcés de tenir compte de certaines préoccupations exprimées au cours des années précédentes. Nous apprécions particulièrement l'ajout du septième alinéa du préambule, qui porte sur la diversité des identités comme élément important des efforts de dialogue mondial, et comme contribution à la paix, à la compréhension mutuelle et à l'amitié entre individus de milieux socioculturels différents.

S'agissant des efforts en faveur d'une plus grande compréhension et collaboration et de la promotion du dialogue, nous regrettons qu'il n'ait pas été fait mention du dialogue interconfessionnel. L'Union européenne souligne que le dialogue interculturel, interconfessionnel et intraconfessionnel sont des processus qui impliquent des échanges ouverts et respectueux, en particulier à l'intérieur des sociétés et entre individus, représentants de groupes et autres. L'UE attache une grande importance à toujours parler de la religion et de la croyance comme formant un ensemble. En outre, s'agissant du quinzième alinéa du préambule, l'UE estime qu'il faut strictement respecter les prérogatives des chefs religieux, des

communautés religieuses et des individus en matière de religion et de croyance.

Dans la promotion du dialogue interculturel, nous attachons une grande importance au travail accompli par l'UNESCO, institution jouant un rôle majeur dans la promotion du dialogue interculturel, ainsi que dans d'autres initiatives destinées à renforcer le dialogue et la compréhension mutuelle, telles que l'Alliance des civilisations et la Fondation Anna Lindh.

Le projet de résolution proclame une Décennie internationale du rapprochement des cultures, durant laquelle l'UNESCO est invitée à jouer un rôle de premier plan. L'Assemblée générale croit comprendre

que l'UNESCO cherchera à financer toute activité en puisant dans les ressources existantes, et/ou invite les gouvernements et autres parties prenantes à fournir, à titre volontaire, des ressources financières et autres pour permettre la mise en œuvre d'un plan d'action pour la Décennie.

Les États membres de l'Union européenne de joignent au consensus qui s'est dégagé autour du projet de résolution et nous reconnaissons que le texte continue de s'améliorer au fil des ans. Nous sommes convaincus que ses coauteurs veulent continuer de mener cette action, de manière à élargir encore plus l'appui au texte.

La séance est levée à 13 heures.